

Université de Neuchâtel  
Chaire de linguistique  
du français moderne  
Prof. Marie-José Béguelin

Myrta Giovanoli  
Rue de la Maladière 8  
2000 Neuchâtel  
myrgio@bluewin.ch

# **Les réformes de l'orthographe française**

## **Une approche historique, contrastive et prospective**

Novembre 2006

<b>Table des matières</b>	<b>page</b>
<b>1. Introduction</b>	4
<b>2. Les tentatives de réforme</b>	6
2.1. Les débuts de l'orthographe « française »	6
2.2. Premières tentatives de simplification de l'orthographe française	7
2.3. Les propositions de réforme et le Dictionnaire de l'Académie Française	8
2.4. L'influence des sciences du langage au tournant du XIX <sup>e</sup> siècle	9
2.5. Les « tolérances » et autres tentatives de réforme au tournant du siècle	11
2.6. La commission de réforme sous la direction de Paul Meyer (1903/04)	13
2.7. La discussion de la réforme vue par Ferdinand Brunot (1905/06)	15
2.8. La campagne de réforme de Dauzat et Damourette (1939/40)	17
2.9. Les travaux inédits de Pernot et Bruneau (1944-46)	18
2.10. Les commissions ministérielles sous Aristide Beslais (1951/52 et 1961-65)	18
2.11. Nouvelles propositions d'inspiration structuraliste	20
2.12. Les rectifications de l'orthographe de 1990	23
2.12.1. Le contenu des rectifications	24
2.12.2. Les rectifications en Suisse	27
<b>3. Les conditions d'une nouvelle tentative de réforme</b>	27
3.1. L'enquête menée en Suisse	27
3.2. Résultats de l'enquête	28
3.2.1. Informations sur les propositions de rectification de 1990	30
3.2.2. Evaluation détaillée des principes	30
3.2.3. Les questions concernant l'accord du participe passé	31
3.2.4. L'application des rectifications dans les classes	32
3.3. Conclusions	33
<b>4. Les enseignants de FLE et la réforme de l'orthographe française</b>	35
4.1. Résultats de la deuxième enquête	35
4.2. Conclusions	37
<b>5. Eléments de comparaison : Les différentes réformes de l'orthographe allemande</b>	36
5.1. La réforme de 1901/36	36
5.2. Les « <i>Stuttgarter Empfehlungen</i> »	40
5.3. Les « <i>Wiesbadener Empfehlungen</i> »	40
5.4. Les tentatives de réforme des années 1974-82	45
5.5. Les conférences de Vienne	45
5.6. La réforme à réformer	48
5.7. Arguments favorables et défavorables aux réformes	49
5.8. Conclusions	51

<b>6. Autres éléments de comparaison : quelques aspects de l'orthographe italienne et de ses tentatives de réforme</b>	<b>53</b>
6.1. La transcription des nouveaux sons après le latin	53
6.2. Les écrivains du XIVe et XVe siècle et leur influence sur l'orthographe	54
6.3. Les tentatives de réforme au XVIe siècle	55
6.4. Les tentatives de réforme aux XVIIe et XVIIIe siècles	56
6.5. Les modèles au XIX <sup>e</sup> siècle : Manzoni et les dictionnaires	57
6.6. L'influence sur l'orthographe de l' <i>Accademia della Crusca</i> à travers les siècles	58
6.7. Conclusions	59
<b>7. Conclusion</b>	<b>60</b>
<b>8. Bibliographie</b>	<b>65</b>
<b>9. Annexes</b>	
9.1. Lettre d'accompagnement au questionnaire	
9.2. Questionnaire 1	
9.3. Réponses chiffrées au questionnaire 1	
9.4. Questionnaire 2	
9.5. Réponses chiffrées au questionnaire 2	

## 1. Introduction

Simplifier l'orthographe française, la rendre plus facile à apprendre tant aux enfants qu'aux étrangers, est un désir exprimé par de nombreux enseignants. Selon eux, en simplifiant l'orthographe, on pourrait compter sur un gain temporel considérable dans l'enseignement du français. En fait, ce désir n'est pas nouveau et il ne se limite pas aux seuls enseignants: au cours des siècles, plusieurs tentatives de simplification, de modification, de réforme ont été proposées par des grammairiens, philologues, phonéticiens, hommes de lettres, linguistes, enseignants, pour en citer juste quelques-uns, sans qu'aucune proposition radicale de réforme n'ait abouti.

Dans ce travail on tente de retracer l'histoire des différents projets de réforme de l'orthographe française en suivant en partie l'évolution de l'orthographe elle-même. De plus, on compare l'histoire de l'orthographe française avec celle des orthographe allemande et italienne pour relever des indices concernant des voies à suivre ou à éviter lors d'une éventuelle nouvelle proposition de réforme de l'orthographe française ou d'une réactivation des rectifications de 1990. L'allemand a été choisi parce qu'il est actuellement dans un processus de réforme très discuté, l'italien parce que, depuis plus d'un siècle, il n'a plus changé considérablement.

Pour pouvoir reproposez des réformes orthographiques, il a été jugé utile de connaître d'abord l'attitude actuelle d'une partie des professionnels de la langue, des enseignants, envers l'orthographe en vigueur. L'enquête menée en Suisse romande et en Suisse allemande dans le cadre d'un groupe de travail de la Délégation à la langue française (DLF), dépendante de la Conférence intercantonale des chefs de Département de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, a montré que, du moins chez les personnes questionnées, des modifications de l'orthographe française seraient acceptées. Cependant, les résultats de ces sondages n'étant pas représentatifs, il faut, en premier lieu, traiter les chiffres obtenus avec réserve et deuxièmement, avoir présent à l'esprit que le point de vue des enseignants peut différer de celui du grand public. Ceci établi, le sondage offre néanmoins une première impression des attitudes des enseignants suisses tant envers l'orthographe à enseigner qu'envers celle à corriger dans les copies d'élèves.

En comparant avec l'évolution des orthographe allemande et italienne, on a ensuite pu formuler des mesures à prendre avant de proposer une reconsidération des rectifications de l'orthographe de 1990.

Lors de la rédaction de ce travail il fallait décider de la graphie à employer dans ce texte ; pour ne pas surcharger le texte de graphies inhabituelles ainsi que pour des raisons pratiques (le logiciel de l'ordinateur comporte l'orthographe traditionnelle), on a choisi d'utiliser l'orthographe pratiquée avant les rectifications de 1990. On a donc maintenu les accents circonflexes sur les *i* et les *u*, on a gardé le tréma sur la voyelle pas prononcée et l'on a écrit avec trait d'union des mots comme *entre-temps*, et *toute-puissance*.

## 2. Les tentatives de réforme

L'orthographe française ne s'est pas toujours présentée sous la forme qu'elle a aujourd'hui. Si on lit les textes des auteurs des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles dans leurs éditions originales, on s'aperçoit de différences considérables par rapport à l'orthographe actuelle. Ainsi, pour citer deux exemples, on trouve chez Rabelais (1535) ce passage : « Cy n'entrez pas, hypocrites, bigotz, Uieulx matagotz, marmiteux, borsoufleuz, Torcoulx, badaux, plus que n'estoient les Gotz, Ny Ostrogotz, persecurseurs de magotz... »<sup>1</sup>, ou bien chez Descartes (1637) le texte suivant : « Pour moy ie n'ay iamais presumé que mon esprit fust en rien plus parfait que ceux du commun : mesme i'ai souuent souhaité d'auoir la pensee aussi prompte, ou l'imagination aussy nette et distincte, ou la memoire aussy ample, ou aussy presente, que quelques autres. »<sup>2</sup>

Un des arguments des opposants aux réformes d'orthographe est nourri par la crainte qu'on ne pourrait plus lire les classiques si l'on changeait l'orthographe ; cet argument est sans fondement, car c'est à l'inverse grâce aux adaptations en orthographe actuelle qu'on peut les lire encore aujourd'hui.

Mais voyons d'abord de quelle façon l'orthographe française a subi des changements.

### 2.1. Les débuts de l'orthographe « française »

Les „Serments de Strasbourg“ de 842 présentent les premières traces qui nous sont parvenues d'une mise à l'écrit de la langue vulgaire parlée dans une situation de bilinguisme latin-roman. Graphie phonétique dans son principe, elle utilise l'alphabet roman pour transcrire des sons qui se sont éloignés du latin (p.ex. : e sourd final, diphtongues, sons palataux).

A partir du XI<sup>e</sup> siècle on trouve en pays d'oc une riche littérature écrite en ancien français dans une orthographe non codifiée, la « graphie des jongleurs », avec des différences individuelles selon l'auteur et sa région. Pour la région de Paris, il faut attendre le XIII<sup>e</sup> siècle pour trouver des copies transcrites en « français ».

Les principales tendances de la graphie du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle sont, selon N. Catach, une « *Tendance phonétique* et plus exactement encore, un [...] *caractère phonologique* de notre orthographe » auxquels s'ajoutent des « *Tendances*

---

<sup>1</sup> In *Que vive l'orthographe!* de Jacques Leconte/Philippe Cibois, p. 94/95.

<sup>2</sup> idem, p. 95.

*étymologique, historique, morphologique et sémantique*, avec le rôle tout particulier joué par la distinction des homonymes et le problème des monosyllabes. [...] ces tendances sont [...], dans l'ensemble, les mêmes que celles de notre orthographe actuelle »<sup>3</sup>, comme on le verra par la suite. A cette dichotomie de base s'ajoute celle des écritures et de leur fonction : la « caroline » qui était utilisée pour les textes en latin et appliquée par les clercs dans les couvents et par les écrivains des chansons de geste ; la « gothique » qui s'écrivait plus vite, mais de façon moins lisible et qui servait aux greffiers, aux notaires, aux chanceliers qui transcrivaient la langue vernaculaire pour faire face à la demande croissante de textes de la vie « pratique ».

## **2.2. Premières tentatives de simplification de l'orthographe française**

Un des premiers à apporter des nouveaux signes a été Geoffroy Tory qui, en 1529, introduit les accents, la cédille et l'apostrophe dans la graphie du français. Dans les années suivantes, il y a eu des tentatives pour réduire le nombre des lettres étymologiques. Louis Meigret, en 1542, va plus loin et défend « l'idée de la phonofixation des graphies »<sup>4</sup> ; il pense qu'il « revient aux spécialistes de fixer la graphie, en la réglant sur l'usage oral, dont ils sont le greffier. »<sup>5</sup> Néanmoins, il est conscient qu'en proposant son orthographe, « l'écriture semblera étrange de prime face, donât pein' ao lecteur jà accoutumé a un'aotre »<sup>6</sup>. Bien que ses propositions soient contestées par plusieurs adversaires de son système, des poètes et des écrivains comme Ronsard adoptent pour un certain temps cette nouvelle graphie ; mais elle n'entre pas dans l'usage. Jacques Péletier, qui partage avec Meigret le désir de réformer l'orthographe, en proposant pourtant une graphie très différente de celle de Meigret, s'engage pour une stratégie des petits pas et « invente (ainsi) le réformisme ».<sup>7</sup>

Simplifier l'orthographe en général était le but du Père Philibert Monet en 1625 et du Dictionnaire des Précieuses paru en 1660. En 1647 paraissent les *Remarques sur la langue française* de Vaugelas qui définit le bon et bel usage comme « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps »<sup>8</sup> ; en 1673, l'Académie française (fondée en

---

<sup>3</sup> N. Catach, 2001, p. 78/9.

<sup>4</sup> B. Cerquiglini, 2004, p. 90.

<sup>5</sup> idem, p. 91.

<sup>6</sup> idem.

<sup>7</sup> idem, p. 92.

<sup>8</sup> Chaurand 1999, p. 237.

1635 par Richelieu) demande à Mézeray d'établir des règles pour l'orthographe française. Les commentaires des membres de l'Académie ainsi que de Bossuet forment la première prise de position conservatrice de l'Académie : « ...la Compagnie préfère l'ancienne orthographe, qui distingue les gens de Lettres d'avec les Ignorants et est d'avis de l'observer partout, hormis dans les mots où un long et constant usage en a introduite une différente. »<sup>9</sup> Dans les années suivantes, beaucoup d'écrivains ne suivent pas les recommandations de l'Académie et emploient une orthographe qui leur est propre.

### 2.3. Les propositions de réforme et le Dictionnaire de l'Académie française

C'est seulement en 1740 que les propositions de réformes se traduisent dans la troisième édition du Dictionnaire : le nombre des lettres étymologiques est considérablement réduit, un emploi conséquent des accents est envisagé et l'usage de la lettre y est réglementé, de sorte que dans cette édition la graphie de 6'177 mots est changée. En 1771, Voltaire s'engage pour une simplification de l'orthographe, en écrivant: « L'écriture est la peinture de la voix, plus elle est ressemblante, mieux elle est. »<sup>10</sup> Il requiert l'emploi de la graphie *ai* pour *oi*, demande à laquelle l'Académie fera suite seulement en 1835 dans la sixième édition du Dictionnaire. Selon N. Catach, c'est dans cette même année que l'Académie se trouve investie d'une responsabilité

qu'elle n'avait jamais eue [...] : les imprimeurs, en particulier, firent de l'orthographe du *Dictionnaire* de 1835 [...] l'étalon suprême du français écrit, erreur dont encore à l'heure actuelle, nous payons doublement les frais, par le mauvais choix de l'étalon, et par le principe même d'un étalon en la matière.<sup>11</sup>

Les lettres dites grecques qui avaient été réduites au XVIII<sup>e</sup> siècle, sont réintroduites dans cette sixième édition. On écrit donc p.ex. : *anthropophage*, *diphthongue*, *rhythme*.<sup>12</sup>

De plus, à partir de 1709 (Claude Buffier) les tendances à mieux rendre la langue parlée par l'écrit aboutissent à une tentative de former une écriture phonétique. Dans les années 1827-29, C.L. Marle fonde la « Société pour la propagation de la réforme orthographique » à laquelle parviennent 33'000 lettres d'adhésion. Marle rédige un *Appel aux Français (1829)*, dont il vend 100'000 exemplaires et dans lequel il écrit

---

<sup>9</sup> in M. Keller, 1991, p. 8.

<sup>10</sup> idem, p. 9.

<sup>11</sup> in Nina Catach, 2001, p. 300/301.

<sup>12</sup> idem, p. 304/305.

que « L'écriture n'a été inventée que pour pindre la parole. »<sup>13</sup> Mais la guerre de 1830 met fin à toute initiative de réforme.

En revanche en Suisse, en 1865, s'établit un mouvement de réforme, dont Edouard Raoux, professeur de Lausanne, est le président. Dans les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et Berne sont fondés des *Comités phonographiques* qui demandent une orthographe rationnelle. En 1867, ces comités se regroupent dans la *Société phonographique suisse* qui deux ans plus tard devient la *Société néographique suisse et étrangère*.

En 1867, le français Ambroise Firmin Didot publie ses *Observations sur l'orthographe ou ortographe française suivies d'une histoire de la réforme orthographique depuis le XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*. Dans cet ouvrage, il s'engage pour la perfection de la langue française : il envisage une simplification des lettres étymologiques, des consonnes doubles, des noms composés, l'alignement des désinences *-ent* en *-ant*, la suppression de la lettre *t* prononcée /s/ et remplacée par *s*, ainsi que la suppression de la lettre *x* finale et son remplacement par *s*. Il exige deux lettres différentes pour les sons /g/ et /ʒ/. Il discute ces changements avec Edouard Raoux, président de la Société suisse. Après sa mort en 1876, on ne lit plus rien de la *Société néographique suisse et étrangère*. C'est seulement vingt ans plus tard qu'elle sera reconstituée sous le nom de *Société suisse de réforme orthographique*. Elle se chargera de soutenir les tentatives de réforme en France et d'en informer les personnes intéressées en Suisse.

Dans les années 1863-73, Emile Littré dans son *Dictionnaire de la langue française* fait des remarques concernant les inconséquences de l'orthographe française et propose des changements ; bien qu'il soit membre de l'Académie française, les académiciens ne soutiennent aucune de ses propositions de réforme.

#### **2.4. L'influence des sciences du langage au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle**

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les efforts autour d'une réforme de l'orthographe se basent sur des données plus scientifiques, car entre-temps la phonétique et l'histoire de la langue se sont développées. Sur l'initiative des membres de la *Phonetic Teachers' Association* et de Paul Passy, la *Société de réforme orthographique* est formée en 1886/87 ; son but est la « simplification de l'ortographe Fransaize »<sup>14</sup> et dans ses publications elle adopte une orthographe d'usage réformée. En 1890, elle soumet

---

<sup>13</sup> Keller, 1991, p. 11.

<sup>14</sup> idem, p. 18.

une pétition (en orthographe traditionnelle), rédigée par Louis Havet, à l'Académie française, qui porte les signatures de 7'000 personnes ; elle demande une « simplification de l'orthographe » et énumère les différents thèmes à réformer : suppression d'accents muets (*où, là, gîte, qu'il fût*) et d'autres signes muets (*rythme, fils, faon*), le dédoublement et la substitution d'une lettre à deux (*honneur, photo*), la question de l'uniformité (*dixième, dizaine, genoux, fous*). Son but est une orthographe phonétique ; il le formule ainsi dans le *Journal des Débats* du 20 avril 1889 : « Le phonétisme pour but idéal, la modération pour règle immédiate. » A la grande déception des signataires, l'Académie française ne réagit pas à cette pétition. Dans la même année, Michel Bréal, inspecteur général de l'instruction publique de France, souligne l'importance de la langue parlée et de la phonétique pour l'enseignement moderne des langues étrangères. Il soutient des réformes modérées : en première ligne il voudrait éliminer les lettres grecques de l'orthographe française. Dans les années 1889 – 1891, on discute les propositions de réforme dans la *Revue de philologie française* : son fondateur, Léon Clédât, Docteur ès lettres, veut simplifier les règles de l'accord du participe passé. Il pense que les grammairiens et les philologues devraient initier les réformes et que les manuels de grammaire utilisés dans les écoles devraient entériner ces changements ; selon lui, l'Académie serait seulement chargée du choix entre deux graphies ainsi que de la rédaction du Dictionnaire. Bréal le soutient, en disant que l'Académie devrait agir seulement en cas de double usage. En revanche, Darmesteter et Havet pensent que seule l'Académie a le droit d'admettre et de rendre obligatoires les changements de l'orthographe. Clédât voit les deux chemins à suivre : influencer l'usage et demander à l'Académie de choisir.

Le programme de réforme de Léon Clédât<sup>15</sup> comporte les points suivants :

- I. Remplacer partout par une s l'x final muet ou prononcé comme s.
- II. Ecrire toujours par un z les adjectifs et substantifs numéraux en « zième, zaine »
- III. A l'indicatif présent des verbes en *-re, -oir, et -ir*, terminer uniformément par une s pure et simple les première et deuxième personnes et par un t la troisième personne du singulier.
- IV. Ne jamais redoubler l' / ni le t dans les verbes en *-eler* et en *-eter*.
- V. Ne jamais faire l'accord du participe passé dans les trois cas suivants : 1. Quand le complément direct est le pronom *en* ; 2. Quand le participe est suivi d'un infinitif sans préposition ; 3. Pour le participe de *coûter* et de *valoir*.<sup>16</sup>

<sup>15</sup> dans l'orthographe propre à lui.

<sup>16</sup> Keller, 1991, p. 52/53.

Il applique ces points dans son propre texte de la *Revue de philologie française*. A ces propositions adhèrent deux membres de l'Académie (Gaston Paris et Edouard Hervé). Havet commente comme suit le plan général de Clédat: « Vous demandez en trop grand nombre des réformes trop timides.<sup>17</sup> »

Les philologues qui s'expriment en matière de réforme sont loin de trouver un consensus : Paul Passy, Arsène Darmesteter, Louis Havet, tous phonéticiens, veulent réduire la polysémie des relations entre les sons et les signes, mais ne veulent pas choquer les lecteurs ; ils s'en tiennent donc à la modération. Michel Bréal en revanche, ressent un grand respect pour l'histoire de la langue et cherche à ralentir les changements. Léon Clédat, quant à lui, se sert de l'histoire de la langue comme argument pour la réforme ; il parle de « modifications » et non pas de « simplifications ». Malgré toutes les différences, ils s'accordent sur le fait que la réforme doit être introduite par étapes.

## **2.5. Les « tolérances » et autres tentatives de réforme au tournant du siècle**

En 1891, le Ministre Léon Bourgeois publie une liste de « tolérances » : dans les écoles, les fautes d'orthographe qui concernent les points non élucidés par les grammairiens eux-mêmes, ne doivent plus être sanctionnées ; les enseignant(e)s en sont informé(e)s par circulaire, de façon plutôt vague, des graphies qui sont soumises aux tolérances ; ils ne sont donc pas incités à enseigner les nouvelles graphies dans leurs classes.

En 1892 est fondée la section belge de la *Société de réforme orthographique* à laquelle adhèrent 370 membres ; quatre ans plus tard, la *Société suisse de réforme orthographique* se refonde et soutient le mouvement réformiste en France, sans pourtant avoir un propre concept de réforme.

Entre-temps, en 1893, l'Académicien Octave Gréard rédige une *note* sur la simplification de l'orthographe ; il critique la circulaire Bourgeois et déclare que l'Académie est la seule assemblée compétente pour les changements orthographiques. La *note* de Gréard est discutée à l'Académie et acceptée par six voix contre quatre ; les 34 autres membres s'abstiennent et *la note* n'a donc pas de conséquences. Cependant la *note* est discutée dans la presse ; Bréal la trouve trop longue bien que positive en général. Il considère que l'Académie ne devrait pas suivre les propositions des philologues et devrait plutôt se baser sur sa tradition.

---

<sup>17</sup> Keller, 1991, p. 55.

En 1896, les Sociétés de réforme orthographique de France, d'Algérie et de Belgique lancent une pétition adressée au Ministre français de l'instruction publique, M. E. Combes. Cette pétition n'est pas adressée à l'Académie parce que l'on soutient que c'est dans les écoles que doivent commencer les changements d'orthographe, l'Académie pourrait les entériner plus tard. Combes charge une commission de 9 personnes

d'examiner les simplifications de l'orthographe française qui pourraient être admises dans l'enseignement et dont l'usage serait autorisé dans les examens à tous les degrés.<sup>18</sup>

Un des membres de la commission, Gaston Paris, est philologue, deux autres personnes sont des membres de l'Académie et d'autres encore proviennent du domaine pédagogique. Dix jours après la formation de cette commission, la charge de Ministre de l'instruction publique passe à M. A. Rambaud qui ne convoquera jamais la commission.

Une nouvelle commission sera formée en 1900 : deux membres du Conseil Supérieur de l'instruction publique, Henri Bernès, agrégé des lettres et Paul Clarin, agrégé de grammaire, demandent de former une commission composée de deux membres de chaque degré scolaire – enseignement primaire, secondaire et supérieur – pour « préparer la simplification de la syntaxe française dans les écoles primaires et secondaires ». Le 1<sup>er</sup> août 1900 les décisions de la commission sont publiées dans le *Journal Officiel* sous le titre de « Arrêté relatif à la simplification de la syntaxe française ». Il s'agit de tolérer des graphies qui s'éloignent de la norme, c'est-à-dire de ne pas les compter comme des fautes. En janvier 1900 déjà, l'Académie entre en lice par la voix de Ferdinand Brunetière qui proteste en disant que « c'est la première fois que le gouvernement s'occupe de régenter la langue française et qu'il tient si peu de compte de ce qu'on peut regarder comme un droit de l'Académie »<sup>19</sup>. Deux membres de la commission sont pourtant des académiciens. Le ministre répond « que pas un moment il n'avait eu la pensée de soustraire le travail de la Commission au jugement de l'Académie »<sup>20</sup>. En septembre 1900, l'Académie convoque une commission sous la présidence de Gaston Boissier. Le 11 mars 1901, on publie les nouvelles décisions de tolérance de l'Académie avec le commentaire : « L'arrêté du 31 juillet 1900 est rapporté. ». Les décisions prises par l'Académie visent entre autres l'accord du participe passé : l'arrêté de 1900

---

<sup>18</sup> Art. 1<sup>er</sup> de l'Arrêté du 20 avril 1896, in Keller, 1991, p.80.

<sup>19</sup> Procès-verbal du 11 janvier 1900 de l'Académie, dans N. Catach, 2001, p. 324.

<sup>20</sup> Keller, 1991, p. 85.

préconisait que le participe conjugué avec *avoir* restait invariable ; l'arrêté de 1901 n'acceptait plus cette liberté et dans le rapport de l'Académie on pouvait lire :

modifier la règle de l'accord des participes, c'est porter l'atteinte la plus grave à la littérature française toute entière ; c'est reléguer d'un seul coup dans l'archaïsme tous les poètes qui ont écrit jusqu'à ce jour<sup>21</sup>.

En conséquence, l'Académie empêche pratiquement aux élèves d'apprendre les nouvelles graphies : l'arrêté de 1901 ne dit pas comment les graphies en question devraient être enseignées ; les enseignant(e)s sont seulement informé(e)s par une circulaire des tolérances à appliquer lors des examens.

Le Petit Larousse de 1903 publie sous le titre « L'orthographe dans les examens » un article en additif qui comporte les extraits suivants :

L'arrêté ministériel du 26 février 1901 ne réforme pas, ni modifie pas [sic.] l'orthographe, comme on a eu et comme on a le tort de le dire. Il n'a d'autre objet que de simplifier l'enseignement de la syntaxe en admettant des tolérances dans les examens ou concours. [...] Ainsi donc les règles restent telles qu'elles étaient [...] il est par conséquent indispensable qu'elles continuent de figurer dans les grammaires, et il y a utilité à les connaître, car quiconque ne les appliquera pas fera des fautes. La portée essentielle de la décision ministérielle du 26 février, c'est l'obligation où seront les examinateurs de tolérer ces fautes, de ne pas en tenir compte aux candidats.<sup>22</sup>

En Allemagne, on avait d'abord mal compris les tolérances : on croyait qu'elles apportaient une simplification des règles pointilleuses, difficiles à transmettre aux élèves. On interprète donc l'arrêté comme une réforme et l'on réagit avec enthousiasme à cette simplification de l'enseignement du français langue étrangère. Quand on se rend compte qu'en France les règles visées par les tolérances ne sont pas enseignées différemment de par le passé, on laisse à chaque enseignant(e) la décision d'appliquer ou non les tolérances dans son enseignement.

En Suisse, les directeurs de l'instruction publique des cantons de Berne, de Fribourg, de Genève, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud envoient la liste des tolérances aux écoles de ces cantons, mais la plupart des enseignant(e)s continue à enseigner selon l'ancienne graphie, d'autant plus que les manuels comportent l'orthographe traditionnelle. Selon Monika Keller<sup>23</sup>, l'arrêté aurait donc apporté à l'étranger plus de confusion que de clarté.

## **2.6. La commission de réforme sous Paul Meyer (1903/04)**

Après avoir fait un premier pas avec l'arrêté de 1901, quatre membres du *Conseil Supérieur de l'instruction publique* demandent en décembre 1901 de continuer le

---

<sup>21</sup> Gabriel Hanotaux : *Rapport présenté à l'Académie française* in Keller, 1991, p. 90.

<sup>22</sup> in Keller, 1991, p. 97.

<sup>23</sup> idem, p. 99.

travail dans le cadre d'une autre commission. Ils revendiquent une « liberté plus grande à laisser dans l'enseignement et dans les examens. »<sup>24</sup> Le 11 février 1903, le Ministre de l'instruction publique Chaumié convoque cette nouvelle commission sous la présidence de Paul Meyer, un des signataires de la pétition à l'Académie de 1889. Octave Gréard est le seul académicien qui participe au travail de cette commission qui veut abolir les « consonnes parasites »<sup>25</sup> et préparer la simplification de l'orthographe française. Après 20 réunions, la commission établit son rapport et le Ministre Chaumié le présente en juillet 1904 à l'Académie. Celle-ci discute le rapport et s'y oppose avec, entre autres, le commentaire suivant :

L'Académie se confesse très attachée à l'orthographe étymologique à laquelle la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe se montre très hostile.<sup>26</sup>

De plus, elle n'est pas d'accord de suivre des principes fixés à l'avance mais voudrait continuer à juger de l'orthographe de chaque mot. Elle utilise par exemple les formulations suivantes pour s'opposer aux propositions de la commission Meyer : « pour ne pas heurter des habitudes fortement enracinées », « étant assez sensible à la physionomie des mots », « par crainte de heurter trop fortement l'usage »<sup>27</sup>. En ce qui concerne les consonnes doubles, l'Académie s'oppose à la plupart des linguistes de l'époque qui craignent que les géminées n'influencent la prononciation ; l'Académie admet donc que l'orthographe modifie la prononciation des mots.

Pour Paul Meyer la conclusion est claire : « Le grand obstacle à toute réforme, c'est l'Académie française. »<sup>28</sup>

La prise de position de l'Académie à propos du travail de la commission Meyer avait été rédigée par Emile Faguet ; dans un article personnel, il se distancie de ce communiqué et il propose de traiter de manière conséquente uniquement deux des problèmes d'orthographe : la simplification des consonnes doubles et la francisation des lettres grecques.

En 1905, la rédaction de la *Revue politique et littéraire (Revue Bleue)* s'adresse au Ministre de l'instruction publique avec une pétition contre la réforme. Les signataires se basent à nouveau sur la tradition et sur la beauté de la langue. Selon Marcel Boulanger, écrivain, un des signataires de la pétition, les philologues ne seraient pas compétents en orthographe parce qu'ils n'auraient pas de « vive sensualité

---

<sup>24</sup> Keller, 1991, p. 100.

<sup>25</sup> idem, p. 102.

<sup>26</sup> idem, p. 104.

<sup>27</sup> idem.

<sup>28</sup> Romania 1903, in Keller, 1991, p. 105.

artistique ». Pour lui, la beauté de la langue est le critère le plus important et il voit comme modèle le travail de Vaugelas au XVII<sup>e</sup> siècle.

## 2.7. La discussion de la réforme vue par Ferdinand Brunot (1905/06)

Dans son *Histoire de la langue et de la littérature française*, Ferdinand Brunot décrit l'histoire de l'orthographe française, le rôle de l'Académie et les différentes tentatives de réforme. Il commente comme suit le travail des commissions de réforme de 1903-06:

Un moment on a pu espérer que l'Etat allait trancher dans le vif, que l'orthographe, fléau de l'éducation grammaticale, allait être réformée. Sur ce point, essentiel pourtant, la peur de l'opposition des coalitions d'intérêts matériels ont eu vite raison des vœux répétés du Conseil Supérieur.<sup>29</sup>

En 1905, il rédige une *Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique sur la réforme de l'orthographe*. Il s'exprime d'abord sur la question de la compétence : consulter l'Académie, ce serait « un acte de déférence courtoise », mais la décision concernant une réforme serait l'affaire du Ministre ; vu que l'instruction serait concernée en première ligne, le Ministre et le Conseil supérieur devraient décider des matières à enseigner. Il propose de former une commission composée de linguistes et phonéticiens et s'exprime en faveur d'une orthographe phonétique.

La même année, le successeur du Ministre Chaumié, Bienvenu-Martin, convoque une commission qui, sur la base des propositions de la commission Meyer et des objections de l'Académie, devrait formuler de nouvelles propositions. La commission est composée de quatre représentants de l'Université (Brunot, Croiset, Faguet et Meyer) et de quatre représentants de l'école (Clairin, Gasquet, Hémon, Rabier). Après un an de travail, Brunot soumet le rapport de la commission au Ministre Aristide Briand, successeur de Bienvenu-Martin. Brunot voit de la manière suivante la mise en pratique des propositions :

Et la Commission a décidé, à l'unanimité et dès la première séance, que l'orthographe réformée sera, si le Ministre en décide ainsi, seule enseignée. Le système de tolérance, mis en vigueur en 1900, a été tout à fait inefficace. Ni à l'étranger, ni en France, on n'a su si on devait s'y fier, et si un nouvel arrêté ne viendrait pas supprimer les libertés données. Le résultat a donc été très médiocre.<sup>30</sup>

Les imprimeurs et les éditeurs ne se sentent pas écoutés. Ils s'opposent à l'idée que le ministre soit responsable de la réforme et craignent qu'un changement de ministre provoque une nouvelle proposition de modifier l'orthographe. Ils s'expriment contre

---

<sup>29</sup> Dans „La pensée et la langue“, in Keller, 1991, p. 115.

<sup>30</sup> Keller, 1991, p. 118.

« une réforme imposée »<sup>31</sup>. Marcel Boulanger lui aussi s'oppose complètement à la réforme. En conséquence, le Ministre de l'instruction publique ne fait plus rien pour changer l'orthographe.

En 1907, Marcelin Berthelot, Docteur ès sciences et Inspecteur général de l'enseignement supérieur, rédige *La réforme de la langue française* ; pour lui, la langue est un organisme vivant qui évolue sans que l'Etat puisse la forcer avec des réformes. Il postule que les changements dans l'usage doivent d'abord être tolérés à l'école et que seulement après ils doivent être entérinés par l'Académie ou par une commission. Il trouve que c'est un manque de démocratie de vouloir imposer des changements par l'autorité d'un ministre et une erreur que l'opinion publique ne soit pas prise en considération. Mais il s'exprime aussi contre la proposition de Brunot d'introduire la réforme par étapes, redoutant un état d'instabilité perpétuelle.

Bien que les propositions de la Commission Brunot aient échoué, les efforts pour une réforme continuent. Plusieurs revues paraissent en orthographe réformée, par exemple la *Revue de la philologie française* de Léon Clédat, *Le Réformiste* de Jean-S. Barès. Dans la *Revue des langues romanes* Maurice Grammont s'exprime comme suit :

[...] la seule manière de formuler une règle orthographique qui soit une simplification est la suivante : Toutes les fois que tel son se présentera on l'écrira par telle lettre ou tel groupe de lettres, et toute autre transcription sera strictement bannie.<sup>32</sup>

En outre, il demande que le ministre prescrive les changements d'orthographe et les rende obligatoires.

L'écrivain Rémy de Gourmont, dans son livre *Le problème du style*, considère le travail de la commission Brunot comme raisonnable et il est favorable à une « modification graduelle, très lente, de notre orthographe »<sup>33</sup>. Il pense qu'on doit commencer par la modification d'un seul point et propose la francisation des lettres grecques. En revanche, Léon Clédat demande que les graphies alternatives soient admises à côté des graphies traditionnelles, mais il n'est pas écouté par l'Académie. Avec l'éclatement de la première guerre mondiale, toutes les discussions autour d'une réforme de l'orthographe française sont suspendues.

De toutes les tentatives de réforme, seule les tolérances de 1901 ont eu un effet durable, car elles ont été officialisées par un arrêté et sont restées en vigueur jusqu'en 1976. Mais elles sont limitées surtout à l'orthographe grammaticale et

---

<sup>31</sup> Keller, 1991, p. 122.

<sup>32</sup> idem, p. 128.

<sup>33</sup> idem, p. 130.

n'abordent pas les problèmes discutés durant des décennies (par exemple les graphies étymologiques, les consonnes doubles ou les lettres grecques) ; en plus, cet arrêté n'a jamais vraiment été pris en considération.

En 1927, Charles Beaulieux publie son *Histoire de la formation de l'orthographe française* dans laquelle il met en lumière entre autres le « mal fait dans l'espace de trois siècles par les praticiens<sup>34</sup> » dans l'évolution de l'orthographe française. Il est convaincu que « Notre orthographe est à son apogée au XII<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup> » et que

tout projet de réforme qui ne s'appuie pas sur une connaissance solide de l'histoire de notre orthographe est voué à l'échec.<sup>36</sup>

## **2.8. La campagne de réforme de Dauzat et Damourette (1939/40)**

En 1939, Albert Dauzat essaie de relancer dans *Le Français moderne* la discussion de la réforme de l'orthographe française. Selon lui, c'est l'Académie qui doit changer l'orthographe dans la mesure où le Dictionnaire est « la Bible de tous les typographes ». Il est pour une réforme modérée, menée

en laissant hors de discussion les principes traditionnels de notre orthographe, et en tenant compte des intérêts légitimes des imprimeurs et des éditeurs

et qui

réalise la suppression des anomalies et des bévues condamnées en principe, à deux reprises, par l'Académie française.<sup>37</sup>

Dauzat annonce que son collaborateur, Jacques Damourette, proposera dans les éditions futures du journal « un programme rationnel et modéré de simplification ». Il compte sur la collaboration des lecteurs et écrit<sup>38</sup> : « Nous ouvrons notre revue à la discussion la plus large, la plus impartiale, pour trouver un terrain d'entente – pour aboutir. »

Le projet de réforme de Damourette se base sur les travaux de l'Abbé C. Voile et de Charles Beaulieux, mais il prend aussi en considération les différentes réactions des lecteurs. Les thèmes les plus importants sont pour lui « la suppression de toutes les lettres factices, étymologiques ou non »<sup>39</sup>, ainsi que la simplification des consonnes doubles. Pour aboutir à une prononciation correcte, Damourette se sert de plusieurs signes diacritiques ; le tréma, par exemple, aurait la fonction de caractériser le e-

---

<sup>34</sup> Beaulieux, 1927, p.209.

<sup>35</sup> idem, p. 360.

<sup>36</sup> Keller, 1991, p. 149.

<sup>37</sup> idem, p. 139.

<sup>38</sup> dans *Une réforme de l'orthographe est-elle possible?*, 5. in Keller, 1991, p. 140.

<sup>39</sup> Keller, 1991, p. 143.

muet. Le projet de réforme changeait donc l'image de l'orthographe de manière considérable et n'était pas aussi modéré que Dauzat l'avait prévu.

Les propositions adressées à l'Académie ne produisent une fois de plus aucun effet.

### **2.9. Le travaux inédits de Pernot et Bruneau (1944-46)**

En novembre 1944, le Ministre de l'instruction publique, René Capitant, charge la *Commission d'études pour la réforme de l'enseignement* de s'occuper notamment de l'orthographe. Deux professeurs de la Sorbonne, Hubert Pernot et Charles Bruneau, les institutrices Cavalier et Barzelac ainsi que quelques professeurs de l'enseignement secondaire forment la Commission Langevin-Wallon qui rédige, en 1947, une proposition de réforme ; la commission en recommande

l'adoption comme hautement désirable dans les plus brefs délais et estime que la réforme ne pourra être effectivement réalisée que si elle devient la règle et est imposée à ce titre à toutes les publications.<sup>40</sup>

Le rapport de la commission sera publié dans la même année ; en revanche, les propositions de Pernot et Bruneau, qui concernent environ 20 secteurs problématiques, ne seront jamais publiées.

### **2.10. Les commissions ministérielles sous Aristide Beslais (1951/52 et 1961-65)**

Incité par des initiatives prises dans les territoires d'outre-mer de la France, le Ministre de l'instruction publique, Lapie, est incité à demander au président du Conseil supérieur de convoquer une commission concernant la simplification de l'orthographe française. En 1950, une première commission commence son travail sous la présidence d'Aristide Beslais ; 18 mois plus tard, Beslais présente son rapport qui comporte les points suivants :

Les consonnes (consonnes doubles, consonnes parasites, la consonne finale x, la consonne g), lettres grecques, représentation du son « an », quelques signes (l'accent circonflexe, l'accent grave, le tréma), la conjugaison, alignements et simplifications de détail, règles et accords grammaticaux.<sup>41</sup>

Les changements demandés par la commission Beslais vont plus loin que les propositions de Dauzat et Beaulieux. Selon Beslais, les nouvelles graphies devraient être enseignées aux élèves mais ne pas être imposées aux adultes. Le rapport est discuté en juin 1952 au Conseil supérieur qui pourtant décide que la commission sera tenue de continuer son travail. Des critiques ont été formulées au sein du Conseil. De plus, l'Académie française s'oppose aux propositions principalement

---

<sup>40</sup> Keller, 1991, p. 146.

<sup>41</sup> idem, p. 153/4.

parce qu'elle n'a pas été consultée. Une fois de plus, l'Académie soulève la question de la compétence à réformer. A partir du moment où le projet de réforme est traité au Conseil supérieur et jusqu'à la fin de l'année 1952, la question est vivement discutée dans la presse. *Le Figaro* se prononce plutôt contre la réforme ; *Le Monde* considère que l'opposition de l'Académie est justifiée ; *Le Figaro Littéraire* s'y oppose avec le titre « Les trois quarts de nos lecteurs contre la réforme de l'orthographe »<sup>42</sup> ; Des écrivains s'expriment : « Je ne veux pas qu'on abîme les mots »<sup>43</sup> écrit Colette et Paul Claudel intitule son article : « Je suis contre »<sup>44</sup> ; beaucoup d'articles pour ou contre la réforme paraissent, même en province.

Avec un projet de conciliation, Albert Dauzat essaie de promouvoir la réforme même sans le consensus de l'Académie. Dans la même année, Charles Beaulieux expose son projet de réforme dans une lettre au Ministère<sup>45</sup> ; il propose entre autres la suppression des 7 pluriels en *-oux* et la généralisation de tous les pluriels en *s* au lieu de *x*, la suppression des consonnes doubles quand elles ne sont pas prononcées (ex. : *déçament* pour *décegment*, *fame* pour *femme*), la suppression des erreurs d'étymologie (ex. : *un pois* pour *poids*, le *boneur*) ainsi que celle de quelques consonnes parasites (ex. : *asme* pour *asthme*, *grèque* pour *grecque*).

Dans un article de *Vie et langage* paru en novembre 1953, Edmond Faral s'oppose de nouveau à tout projet de réforme.

Entre-temps, la commission Beslais continue son travail ; elle envoie des questionnaires aux membres du Conseil supérieur concernant les propositions de réforme. En 1955, Pierre Burney publie le *Que sais-je ?*, intitulé « L'orthographe française », qui sera un succès de librairie. La même année, dans *Vie et langage*, est publié un extrait de texte des *Misérables* à la fois en orthographe traditionnelle et en « nouvelle » orthographe. Les lecteurs sont invités à donner leur opinion. Parmi les 1'725 réponses reçues à ce sujet, 1'031 s'expriment en faveur de l'orthographe traditionnelle.

Dans *L'Éducation nationale*, A. Beslais publie deux ans plus tard un nouvel article concernant les problèmes de l'orthographe française ; ceci relance la controverse dans la presse.

---

<sup>42</sup> Keller, 1991, p. 157.

<sup>43</sup> idem, p. 156.

<sup>44</sup> idem, p. 157.

<sup>45</sup> in Catach, 2001, p. 357/8.

En janvier 1960, 70 membres de l'Académie des Sciences envoient au Secrétaire perpétuel de l'Académie française et au Ministre de l'instruction publique une lettre qui exprime un « vœu en faveur d'une réforme restreinte de l'orthographe française »<sup>46</sup> qui se réfère à l'article de Beslais de 1957. L'Académie ne réagit pas à cette lettre tandis que le Ministre charge Beslais de former une Commission d'études. La commission est convoquée en juillet 1961 par un arrêté du Ministre Lucien Paye et se compose de 18 membres ; la secrétaire générale de la commission est Nina Catach. D'octobre 1961 à novembre 1964, la commission travaille sur la base des questionnaires de Beslais et d'enquêtes menées dans des écoles de Besançon, Paris et Toulouse (1'000 copies d'élèves). Son but est « de faire essentiellement quelque chose de pratique. »<sup>47</sup> Pendant les travaux, pour préparer le public, plusieurs articles sont publiés dans *L'Education nationale* et le thème est également traité à la radio et à la télévision. En mars 1965, Beslais rend le rapport de la commission au Ministre de l'instruction publique, Christian Fouchet. Il comporte aussi une planification temporelle de la mise en pratique de la nouvelle orthographe.

La presse réagit soit de façon neutre, soit par des commentaires négatifs. La *Société des gens de lettres* rédige une résolution contre la réforme et l'adresse à la presse. Pour elle la réforme est une menace.

Après trois ans et demi de travail, il n'y a aucune réaction du Ministre et de l'Académie à propos du rapport de la deuxième commission Beslais.

### **2.11. Nouvelles propositions d'inspiration structuraliste**

Les premières descriptions de l'orthographe française comme élément dans un « système où tout se tient »<sup>48</sup> sont données par des auteurs non-francophones : Vladimir G. Gak affirme que

Seule une méthode plus ou moins « structuraliste », cherchant à mettre à nu la fonction de chaque lettre, de chaque graphie, leur interdépendance, pourrait constituer une base scientifique pour la réforme.<sup>49</sup>

Albert Valdman, en revanche, défend l'orthographe française traditionnelle, bien qu'il admette qu'elle comporte des « chinoiseries ».

Dans les années 1969-70, René Thimonnier publie plusieurs études sur l'orthographe<sup>50</sup>. Il propose de nouvelles méthodes pédagogiques pour

---

<sup>46</sup> Keller, 1991, p. 162.

<sup>47</sup> idem, p.164.

<sup>48</sup> Meillet, Paris 1948, in Keller, 1991, p. 176.

<sup>49</sup> Keller, 1991, p. 177.

l'enseignement de cette dernière et se distancie d'une réforme. Ses méthodes se basent sur les nouvelles connaissances linguistiques. Il trouve que

Notre système d'écriture est, quoi qu'on dise, beaucoup moins incohérent qu'il ne paraît. Si l'on part d'une étude objective du système, on constate en revanche que ce n'est pas ce système qu'il convient de réformer, mais la manière dont on l'enseigne.<sup>51</sup>

Pour Thimonnier, le problème majeur de l'orthographe française se pose au niveau des « homonymies partielles » (ex. : *honorer, honneur ; inodore, innombrable*), tandis que les « homonymies totales » (*martyr, martyre ; cuisseau, cuissot*) ne posent pas de problèmes. Pour résoudre les problèmes plus saillants, Thimonnier établit son « étude systématique ». Dans ce système, il classe le vocabulaire en « séries analogiques » qui séparent par exemple *honneur* et *honorer* en deux séries différentes, selon leurs bases *honn-* et *honor-*. En tout, Thimonnier forme 4'484 séries analogiques. Pour « quelque 300 mots<sup>52</sup> » qui ne se laissent pas classer dans ce système, il propose une réforme.

Dans la presse, les propositions de Thimonnier sont discutées vivement : les critiques sont positives dans *Le Monde*, dans *Le Figaro Littéraire*, dans *Carrefour*, dans *L'Aurore* et dans *La Croix*. Nina Catach, en revanche, trouve que les propositions de Thimonnier apportent plus de complications que de simplifications et que les changements proposés ne suffisent pas. Jean-Marie Klinkenberg reproche enfin à Thimonnier l'hétérogénéité des critères pour la fixation des « constantes phonético-graphiques » et pour la définition des « séries analogiques ».

Le mérite de Thimonnier est d'avoir mis en avant les éléments morphologiques dans ses théories, éléments qui étaient négligés des phonéticiens. De plus, il est le premier en France à voir l'orthographe française comme un système.

Du côté des autorités on s'intéresse vivement aux propositions de Thimonnier et on les voit comme une alternative à la réforme plus poussée de la commission Beslais. Le Ministre de l'instruction publique charge, en 1966, Thimonnier de rédiger ses *Principes d'une réforme rationnelle de l'orthographe*. Le Ministre promet de les soumettre à l'Académie française. Thimonnier pour sa part les envoie à environ 30 spécialistes français, dont beaucoup sont professeurs à l'université. L'un d'eux, Alain Guillermou, président de la *Biennale de la langue française*, propose de soumettre les *Principes* au *Conseil international de la langue française (CILF)* pour assurer la

---

<sup>50</sup> *Code orthographique et grammatical* (1970/74/78), *Pour une pédagogie renouvelée de l'orthographe de la langue française* (1974), *L'orthographe raisonnée: Mémento orthographique et grammatical* (1976-78), *Les trente problèmes de l'orthographe* (1967/79).

<sup>51</sup> Keller, 1991, p. 182.

<sup>52</sup> Chiffre donné en 1970, en 1976 il parle déjà de „quelque 500“ mots.

participation de toute la francophonie à ce projet. 32 *Conseillers* (44,4% de membres) du CILF répondent aux propositions de Thimonnier. Une commission au sein du CILF les discute ensuite pendant trois ans. Thimonnier participe à toutes les sessions, il rédige plusieurs rapports, dont par exemple les *Réflexions et suggestions* en octobre 1970. En 1972, les propositions définitives sont remises au Ministre de l'instruction publique, Joseph Fontanet, qui les adresse à l'Académie. Celle-ci en choisit une petite partie et rédige en 1975 une liste des rectifications qu'elle soumet au ministre afin qu'il la fasse parvenir aux enseignant(e)s. Le ministre, de son côté, ne fait rien. L'Académie entérine seulement en 1986 les rectifications décidées en 1975 dans son premier fascicule de la neuvième édition du Dictionnaire, mais les annule un an plus tard, avant l'impression du deuxième fascicule. Avec une seule exception (*déciller*), toutes les graphies de la huitième édition du Dictionnaire sont de nouveau en vigueur. En juin 1990 seulement, les « modifications orthographiques » seront reprises et intégrées dans une liste de changements de l'orthographe beaucoup plus longue.

Entre-temps, différentes organisations privées s'occupent de l'orthographe française : en 1985, le groupe AIROE (*Association pour l'information et la recherche sur les orthographes et les systèmes d'écriture*, un groupe de chercheurs autour de Nina Catach) envoie, entre autres, un tract sous le titre : *Simplifions !* à des écrivains, enseignants et publicistes ; un autre groupe, NEOS, publie un bulletin concernant les thèmes « uzaje é perfeksoneman de l'ortogafe rasionalizé »<sup>53</sup> ; de même, l'ADEC (*Association pour le droit d'utiliser une écriture commode*) dans son bulletin revendique « Le Droï d'ékrir(e)/éqrir(e) kom/qom on pronons(e) »<sup>54</sup> ; différents professeurs et enseignant(e)s se réunissent dans l'ICEM (*Institut Coopératif de l'Ecole Moderne*) qui publie *L'Éducateur*, et qui forme une *Commission nationale réforme de l'orthographe* qui s'engage pour une « ortogafe populère »<sup>55</sup>. Toutes ces initiatives n'atteignent pas le grand public et restent donc sans effet pratique.

Une nouvelle impulsion au changement orthographique par les réformes est donnée par le SNI-PEGC (*Syndicat national des instituteurs et professeurs d'enseignement général des Collèges*) : il lance un questionnaire, dont les résultats sont publiés dans *L'école libératrice*. Des 1'150 réponses obtenues, 90% sont favorables à une

---

<sup>53</sup> Keller, 1991, p. 230.

<sup>54</sup> idem, p. 231.

<sup>55</sup> idem, p. 232.

réforme : 85% s'expriment en faveur de la dégémination, 86% pour une réforme des accents, 70% veulent supprimer les lettres grecques.

En 1989, *Le Monde* publie le *Manifeste des Dix*, un appel pour « Moderniser l'écriture du français ». *Les Dix* sont en fait dix linguistes, membres de AIROE ou liés à ce groupe. Dans la même année, le magazine *Lire* lance une enquête sous le titre « Faut-il réformer l'orthographe ? ». Des 900 réponses obtenues, 70% des interrogés considèrent l'orthographe française comme difficile, 86% adhèrent à l'opinion qu'elle est un art, 78% voient dans l'orthographe « un des charmes de la langue française ». De plus, en ce qui concerne les rectifications proposées, les opinions diffèrent : voici quelques questions et réponses :

Seriez-vous, ou non, d'accord...

...pour que l'on supprime les accents circonflexes ?	
d'accord : 44%	pas d'accord : 52%
...pour que l'on supprime le doublement de consonnes ?	
d'accord : 40%	pas d'accord : 56%
...pour que l'on supprime les traits d'union ?	
d'accord : 37%	pas d'accord : 59%
...pour que l'on remplace les « ph » par un « f » ?	
d'accord : 33%	pas d'accord : 63%
...pour qu'un mot puisse s'écrire de deux façons différentes ?	
d'accord : 32%	pas d'accord : 65%
...pour que l'on remplace le « x » par le « s » au pluriel de certains mots en « ou » ?	
d'accord : 32%	pas d'accord : 65%

(les différences au 100% sont dues aux abstentions)<sup>56</sup>

Quant à la question de la compétence, une majorité de 36% considère que c'est l'Académie qui doit promouvoir une réforme, 27% trouvent que c'est le Ministère de l'Education nationale, 11% pensent que ce sont les écrivains, 9% le Petit Larousse et le Petit Robert et 5% le Ministère de la Culture.

## 2.12. Les rectifications de l'orthographe de 1990

Une nouvelle démarche officielle est entamée en 1989 par le Premier Ministre Michel Rocard : il charge le *Conseil supérieur de la langue française* de rédiger des propositions de réforme concernant les thèmes suivants :

- le trait d'union
- le pluriel des mots composés
- le circonflexe
- le participe passé des verbes pronominaux
- diverses anomalies<sup>57</sup>

C'est la première fois qu'un ordre de réforme est prononcé par un Premier Ministre et que l'organisation des travaux est innovatrice : un Conseil est créé par décret. En

---

<sup>56</sup> Keller, 1991, p. 237.

<sup>57</sup> idem, p. 242.

même temps sont fondés le *Comité consultatif de la langue française* et le *Commissariat général de la langue française* qui travaillent étroitement avec le Conseil. Grâce à cette structure, les résultats des recherches linguistiques et les expériences faites dans la pratique peuvent confluer. La commission d'experts soutient le groupe de travail par des conseils et lui soumet des analyses pour chaque domaine de faits. En 1990, les propositions sont discutées avec la commission du Dictionnaire de l'Académie. En mai 1990, le projet est soumis à l'Académie française qui l'approuve à l'unanimité. C'est donc la première fois qu'une réforme de l'orthographe élaborée à l'extérieur de l'Académie française est acceptée de celle-ci.

### 2.12.1. Le contenu des rectifications

Les rectifications de 1990 se basent sur la conviction que l'orthographe française est un système cohérent qui comporte néanmoins quelques incohérences qui doivent donc être rectifiées. Le Conseil a largement suivi les cinq thèmes indiqués par Michel Rocard :

#### 1) le trait d'union

La commission préconise à la soudure des mots ; quant aux chiffres, ils devraient être écrits avec des traits d'union (ex. : *cent-soixante-et-onze*).

#### 2) les mots composés

La règle est claire : les mots « prendront une marque du pluriel finale seulement quand le nom composé est lui-même au pluriel », donc : *un pèse-lettre, des pèse-lettres*.

#### 3) le circonflexe

La commission ne se limite pas aux corrections de l'accent circonflexe, mais elle apporte également des changements aux accents aigus et graves, ainsi qu'au tréma : « on généralisera le procédé de l'E accent grave pour noter le son E ouvert du radical dans l'ensemble des verbes en *-eler* et en *-eter* » (ex. : *il étiquette* → *il étiquète*). Le nombre des accents circonflexes est réduit, surtout sur *i* et *u*, et le tréma est placé sur la voyelle prononcée. Plusieurs règles additionnelles concernant les accents sont spécifiées dans des listes de mots.

#### 4) le participe passé des verbes pronominaux

Selon la commission, l'accord du participe devrait être révisé de façon fondamentale et ne pas se limiter aux verbes pronominaux. Mais comme, dans le

cadre de ce projet, une telle démarche irait trop loin, on se limite à une petite simplification :

« le participe de *laisser* suivi d'un infinitif sera aligné sur celui de *faire*, qui reste invariable dans ce cas (même quand l'objet est placé avant le verbe et même avec l'auxiliaire *avoir*) : *elle s'est laissé séduire* (comme *elle s'est fait féliciter*), *je les ai laissé partir* (comme *je les ai fait partir*), etc. »<sup>58</sup>

## 5) anomalies diverses

Les « modifications orthographiques » décrétées en 1975 et révoquées en 1987 sont remises en vigueur. Elles sont de plus considérablement élargies. Ces modifications concernent souvent les consonnes géminées, ainsi que les dérivés des substantifs en *-an* et *-on*, pour lesquels il faut écrire un seul *n* lorsque l'on forme des néologismes.

Selon les auteurs des rectifications, ces nouvelles graphies ne sont pas de nature à changer l'image de l'orthographe du français ; mais elles seraient plus concises et plus systématiques et faciliteraient considérablement l'utilisation de la langue pour tous ceux qui écrivent, sans alourdir la lecture pour tous ceux qui lisent.

Pour mettre en pratique ces rectifications, le Conseil envisage le procédé suivant :

Pour être efficace, une politique de la langue doit rechercher la plus large participation des acteurs de la vie sociale, économique, culturelle, administrative. Comme l'a déclaré le Premier Ministre, il n'est pas question ici de légiférer. Les édits linguistiques sont impuissants s'ils ne sont pas soutenus par une ferme volonté des institutions compétentes et s'ils ne trouvent pas dans le public un vaste écho favorable. C'est pourquoi nous souhaitons d'une part que les présentes propositions soient enseignées aux enfants – la nouvelle orthographe étant la règle, l'ancienne (l'actuelle) étant tolérée. C'est pourquoi nous souhaitons d'autre part qu'elles soient recommandées aux adultes, et en particulier à tous ceux qui pratiquent avec autorité et rayonnement, consignent, codifient et commentent la langue écrite. [...] Les présentes propositions trouveront à s'appliquer au premier chef dans trois domaines précis : la création de mots nouveaux, en particulier dans les domaines scientifiques et techniques, la confection de dictionnaires, et l'enseignement.<sup>59</sup>

Le 6 décembre 1990, les rectifications sont publiées dans les *Documents administratifs* du *Journal Officiel*. A la suite, une marée d'articles paraissent dans les journaux, en première ligne dans le *Figaro*, qui tend du côté des voix réfractaires aux rectifications. Dans les semaines qui suivent leur publication, un véritable mouvement adverse se développe. Un des opposants les plus fervents est François Bayrou ; pour lui « cette réforme de l'orthographe est un problème de protection des citoyens devant la toute-puissance des pouvoirs » ; il crée ainsi une association

---

<sup>58</sup> Keller, 1991, p. 245.

<sup>59</sup> idem, p. 245/6.

qui a pour vocation de résister à l'arbitraire et de défendre la liberté de la langue. [...] Baptisée « Le français libre », cette association rassemblera tous ceux, écrivains, universitaires, simples amoureux de la langue, qui ne veulent pas que l'Etat se mêle de la réformer.<sup>60</sup>

Selon Bayrou, du fait que les rectifications sont publiées sous la rubrique *Documents administratifs* et non pas sous la rubrique *Décrets*, la force de loi leur manque. Par la suite, *Le français libre* ainsi que l'*Association pour la sauvegarde de la langue française*, (fondée en même temps par Philippe de Saint Robert), lancent une « pétition nationale » contre les rectifications. Parmi les signataires on trouve aussi plusieurs membres de l'Académie qui se distancient de l'approbation donnée auparavant. Une dispute entre Maurice Druon et Bernard Pivot (tous deux sont membres de l'Académie) concernant une votation (celle du 3 mai 1990) à l'Académie est colportée par les médias et Druon menace Pivot de le convoquer au tribunal pour diffamation. L'opinion publique est marquée de tensions, de querelles, de disputes. Dans cette situation, le groupe AIROE lance une pétition qui défend la réforme, mais à cette époque elle ne trouve déjà plus de soutien.

Avant la séance de l'Académie du 10 janvier 1991, les voix contre la réforme s'intensifient à nouveau ; *Le Figaro* relate que 15 membres de l'Académie déclarent publiquement être opposés aux rectifications. L'Académie va-t-elle révoquer la réforme ? Le directeur des séances de l'Académie informe les journalistes le 10 janvier que « L'Académie n'a pas terminé ses discussions »<sup>61</sup>. Le 17 janvier éclate la guerre du Golfe à laquelle participent des soldats français. L'orthographe perd donc son intérêt ; il n'y a, ce jour-là, que quelques journalistes pour attendre la décision de l'Académie, qui est la suivante :

Selon une procédure qu'elle [i.e.l'Académie] a souvent mise en œuvre, elle souhaite que ces simplifications et unifications soient soumises à l'épreuve du temps, et elle se propose de juger, après une période d'observation, des graphies et emplois que l'usage aura retenus.<sup>62</sup>

Après cette prise de position – qu'on pourra désormais considérer comme habituelle de la part de l'Académie – les éditeurs Larousse, Hachette et Le Robert décident de ne pas entériner les rectifications dans leurs publications, mais de les faire paraître « à titre d'information et de curiosité »<sup>63</sup> en appendice. La situation ressemble donc fortement à celle de 1975 où les rectifications ne sont jamais passées dans l'usage du grand public ; une fois de plus, l'Académie ne se reconnaît « aucun droit sur

---

<sup>60</sup> Keller, 1991, p. 247.

<sup>61</sup> idem, p. 250.

<sup>62</sup> idem.

<sup>63</sup> idem, p. 250/1.

l'usage, ni par conséquent sur une réglementation à cet égard » car « elle est avant tout greffier de l'usage... »<sup>64</sup>.

## **2.12. 2. Les rectifications en Suisse**

En Suisse, en revanche, les rectifications ne sont pas tombées dans l'oubli : en 1996, la *Délégation à la langue française (DLF)* directement reliée à l'instance politique de la CDIP SR + TI (*Conférence intercantonale des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin*) rédige une brochure comportant les rectifications qui est distribuée aux enseignant(e)s concerné(e)s. Dans le préambule de cette brochure, on met en évidence que « L'Académie française a approuvé ces propositions » et qu'elles « seront définitivement entérinées quand l'usage les aura assimilées. »<sup>65</sup> Dix ans plus tard, il s'agit maintenant de voir si les rectifications sont passées ou non dans l'usage. Pour ce faire, un groupe de travail sous la direction de Marie-José Béguelin, professeure de linguistique à l'Université de Neuchâtel et de Marinette Matthey, professeure de linguistique à l'Université de Grenoble a envoyé un questionnaire aux enseignant(e)s des écoles primaires et secondaires de Suisse Romande ainsi qu'aux enseignant(e)s de Français Langue Etrangère (FLE) de Suisse alémanique.

## **3. Les conditions de la tentative d'une nouvelle réforme**

### **3.1. L'enquête menée en Suisse**

Le 21 janvier 2005, le « groupe orthographe », émanant de la *DLF*, s'est réuni pour la première fois sous la direction de Marie-José Béguelin. Les dix membres du groupe se sont réparti les tâches. Ils ont décidé de rédiger un questionnaire à envoyer aux différents enseignant(e)s. Pour ce faire, un sous-groupe a été formé auquel participaient, sous la direction de Marinette Matthey, Evelyne Berger, Virginie Fasel, Gwennaëlle Mateille et Sandrine Sallez-Weiss et moi-même. Ce groupe s'est réuni plusieurs fois et le 7 juin il a mis en ligne – sous l'adresse [www.ciip.ch/dlfortho](http://www.ciip.ch/dlfortho) - le questionnaire figurant en annexe. Le délai de réponse a été fixé au 21 octobre 2005 ; fin septembre on n'avait reçu des réponses que du canton de Neuchâtel, émanant surtout du primaire et du secondaire, avec seulement quatre réponses

---

<sup>64</sup> Catach, 2001, p. 301.

<sup>65</sup> Brochure „Les rectifications de l'orthographe du français“, p. 4.

venant du niveau lycée. Le secrétaire général de la CIIP a donc retransmis « l'information à tous les chefs de service des départements »<sup>66</sup> dans l'espoir de la faire parvenir à tous les professeurs. Pour la Suisse alémanique, M. Urs Tschopp, président de l'Association Suisse des professeurs de français, a consenti à faire parvenir les questionnaires aux membres de cette société. Lors d'un congrès, il les a rendu attentifs au questionnaire à remplir, et des exemplaires sur papier ont été distribués. En même temps, le questionnaire a été adressé à plusieurs professeurs de français par voie privée.

Cependant, le nombre des réponses reçues varie considérablement :

Sur un total de 463 questionnaires renvoyés, seuls 13 d'entre eux proviennent de Suisse alémanique. Trois sur 13 proviennent d'enseignants du primaire de Berne ; ils n'ont pas été pris en considération parce qu'à ce niveau on enseigne le « Frühfranzösisch » qui ne comporte pas encore les difficultés orthographiques visées par le questionnaire. Les 10 exemplaires remplis par des professeurs FLE qui enseignent dans les cantons de Berne, de Glaris, d'Obwald et de Zürich, sont donc loin d'être représentatifs. Pour la plupart il s'agit d'enseignants germanophones qui enseignent le français, une seule personne est francophone. Il faut donc prendre en considération ces chiffres avec prudence.

En ce qui concerne la Suisse romande, toutes les réponses provenant des cantons qui ont répondu, donc de Fribourg, de Genève, de Neuchâtel, du Valais et du canton de Vaud (soit 450 questionnaires) ont été prises en considération, du primaire jusqu'au lycée. Comme on ne connaît pas le nombre d'enseignants qui travaillent dans les différents niveaux de l'école de Suisse romande et de ceux qui enseignent le Français langue étrangère (FLE) dans les lycées en Suisse alémanique et du fait que le questionnaire a été distribué par voie électronique il est difficile, voire impossible, de calculer le taux de réponse.

### **3.2. Résultats de l'enquête**

Le questionnaire (en annexe) est composé de six parties : après une première partie qui relève les données personnelles, les questions posées concernent l'utilité d'une réforme de l'orthographe (B), l'information sur les propositions de rectification de 1990 (C), les différents principes proposés par ces rectifications (D), l'accord du participe passé (E) et l'application des propositions de rectifications dans les classes (F).

---

<sup>66</sup> Mail du 21.9.2005.

Les enseignants sondés de Suisse romande sont partagés quant à la question de savoir si l'orthographe du français devrait davantage correspondre à la prononciation (215 personnes pour, 203 contre) ; en Suisse alémanique par contre, cet avis est soutenu par une majorité de 7 questionnés contre 3 ; la même situation se présente quant à la question de savoir si l'orthographe d'une langue devrait être régulièrement adaptée (SR : 239 d'accord contre 195 pas d'accord, SA : 7 d'accord contre 3 pas d'accord) ; une bonne majorité, en Suisse romande, pense que les mots écrits sans circonflexe, par exemple *ile*, *flute* gênent les usagers (268 d'accord contre 169 pas d'accord ; SA : 6 d'accord contre 4 pas d'accord) ; en revanche, une légère minorité est d'avis que modifier l'orthographe signifie porter atteinte à la langue (SR : 205 d'accord contre 231 pas d'accord, SA : 4 d'accord contre 6 pas d'accord) et que les exceptions font le charme de la langue française (SR : 185 d'accord contre 241 pas d'accord, SA : 3 d'accord contre 7 pas d'accord).

Bien qu'une bonne majorité en Suisse romande craigne que les réformes de l'orthographe heurtent la sensibilité des usagers (308 d'accord contre 90 pas d'accord), les personnes sondées s'expriment plutôt pour la simplification de l'orthographe française (305 d'accord contre 129 pas d'accord) ; en Suisse alémanique la question de savoir si les réformes heurtent la sensibilité des usagers est probablement moins sensible (6 d'accord contre 4 pas d'accord), mais les personnes questionnées sont plus clairement favorables à une simplification de l'orthographe (8 pour, 2 contre).

En ce qui concerne la tolérance vis-à-vis des erreurs orthographiques, les majorités sont inversées : En Suisse romande seulement 167 personnes (contre 273) sont d'accord ou plutôt d'accord d'augmenter la tolérance tandis qu'en Suisse alémanique 7 enseignants (contre 3) sont favorables à une plus grande tolérance.

En revanche, aussi bien en Suisse romande qu'en Suisse alémanique on est plutôt d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait qu'une réforme de l'orthographe doit être décidée conjointement par tous les pays francophones (SR : 407 d'accord contre 24 pas d'accord; SA : d'accord à l'unanimité).

Pourtant on pense que les rectifications doivent être recommandées et ne pas être imposées (SR : 239 oui contre 168 non; SA : 6 oui contre 3 non).

Quant à la simplification de l'accord du participe passé, une majorité dans les deux parties de la Suisse considère qu'elle est nécessaire aujourd'hui (SR : 203 oui contre 126 non ; SA : 7 oui contre 3 non).

### 3.2.1 Informations sur les propositions de rectification de 1990

En Suisse romande, 376 questionnés sont au courant des propositions de rectification de 1990, 308 personnes ont même reçu la brochure publiée en 1997 par la Délégation à la langue française de la CIIP, intitulée « Les rectifications de l'orthographe du français ». En Suisse alémanique, 7 enseignants FLE sont au courant des rectifications, mais seulement la moitié des questionnés a reçu la brochure. Elle a été utilisée par 238 personnes en Suisse romande et par 4 en Suisse alémanique pour vérifier l'orthographe d'un mot. Quant aux autres sources d'information, la majorité ne donne pas de réponse (SR : 277 personnes; SA : 8)

### 3.2.2. Evaluation détaillée des principes

C'est le principe 9 qui rencontre le plus grand consentement en Suisse romande (369 personnes sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord) :

Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français.  
Ex. : *des matchs, des miss, un revolver.*

En Suisse alémanique ce principe est également approuvé par 9 questionnés.

Le principe 3 obtient presque le même résultat (SR : 368 personnes sont plutôt ou tout à fait d'accord, SA : 9 personnes) :

Les numéraux composés peuvent toujours être unis par des traits d'union :  
Ex. : *vingt-et-un, deux-mille-trois-cent-quatre, deux-cents.*

En troisième place se trouve le principe 7 (SR : 341 personnes sont plutôt ou tout à fait d'accord, SA : l'unanimité est pour) :

Dans les noms composés du type *pèse-lettre* (verbe + nom) ou *sans-abri* (prépositions + nom), le second élément prend la marque du pluriel lorsque le mot est au pluriel.  
Ex. : *un compte-goutte, des compte-gouttes ; un après-midi, des après-midis ; un sèche-cheveu, des sèche-cheveux.*

Les principes 4, 1, 2, trouvent l'approbation de 9 personnes sur 10 en Suisse alémanique et de plus de 300 questionnés en Suisse romande ; 333 personnes sont pour le principe 4 :

Le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif reste invariable : *les enfants que tu as laissé partir.*

328 personnes s'expriment en faveur du principe 1 :

Généralisation de la règle « è devant une syllabe muette ; é devant syllabe sonore » : on peut écrire *événement* comme *avènement*, *cèdera* comme *lèvera*, etc.

Exceptions : a) les préfixes dé- et pré- (*dégler, prévenir, etc.*) b) les é initiaux (*échelon, édredon, élever, etc.*), c) *médecin, médecine*.

326 questionnés approuvent le principe 2 :

Les verbes en *-eler*, ou *-eter* se conjuguent comme *peler* ou *acheter*. Les dérivés en *-ment* suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle *appeler, jeter* et leurs composés.

Ex. : *j'amoncèle, amoncèlement, tu époussèteras*.

Les principes 5, 6 et 8 rencontrent un taux de consentement inférieur à 300 pour la Suisse romande: le principe 8 recueille 261 réponses favorables en Suisse romande et la totalité des questionnés en Suisse alémanique l'approuve :

La soudure s'impose dans un certain nombre de mots, en particulier dans les mots composés de *contr(e)-, entr(e)-*, dans les onomatopées, dans les mots d'origine étrangère, et dans les mots composés avec des éléments « savants ».

Ex. : *contrappel, entretemps, tictac, agroalimentaire, portemonnaie*.

En ce qui concerne le principe 5, les opinions sont presque partagées en Suisse romande : 212 personnes s'expriment en faveur et 195 personnes sont opposées à propositions de placer « les trémas sur la voyelle qui se prononce : *aigüe, gageüre, contigüité, etc.* ». En Suisse alémanique en revanche, 7 personnes se déclarent favorables à cette règle, 2 contre.

Pour le principe 9, les Suisses alémaniques sont partagés : 5 pour et 5 contre la proposition de ne plus mettre « d'accent circonflexe sur *i* et *u* ». En Suisse romande, une majorité de 233 personnes est contre cette règle, 204 l'approuvent.

### 3.2.3. Les questions concernant l'accord du participe passé

Contrairement aux principes énoncés ci-dessus, l'accord du participe passé ne fait pas partie des rectifications de 1990. Mais du fait que l'enseignement de l'accord du participe passé prend beaucoup de temps et que c'est un thème souvent discuté lors des différentes propositions de réformes, nous avons décidé de l'intégrer à l'enquête. La question posée est la suivante :

« Dans le cas d'une réforme de l'accord du participe passé, seriez-vous disposé-e à abandonner les règles actuellement enseignées au profit des suivantes ? »

*Le participe passé d'un verbe non pronominal suivi d'un infinitif avec ou sans préposition est toujours invariable.*

*Les tables que j'ai fait faire*

*Les oiseaux que j'ai entendu chanter*

*Les choses que j'ai appris à faire, etc.*

La plupart des questionnés (SR : 320, SA : 8) est d'accord d'enseigner cette nouvelle règle. Seules 116 personnes en Suisse romande et 2 en Suisse alémanique y sont opposées.

La règle suivante avait été formulée par Léon Clédât dans les années 1889-91 déjà :

*Employé avec l'auxiliaire avoir, le participe passé est toujours invariable*  
*La robe que j'ai mis*  
*Les lettres qu'il m'a envoyé*  
*La porte qu'il a repeint, etc.*

Cette proposition n'a pas obtenu la majorité en Suisse romande (159 pour mais 285 contre) ; en revanche, en Suisse alémanique 6 personnes l'ont approuvée.

On a également proposé la simplification suivante :

*Le participe passé des verbes pronominaux s'accorde avec le sujet*  
*Ils se sont arrogés un droit d'impunité*  
*Pierre et Marie se sont figurés qu'ils ne tomberaient pas dans le piège*  
*Elles se sont plués*  
*Les satellites se sont aujourd'hui appropriés le ciel*  
*Quatre rois se sont succédés*  
*Je me suis rendue compte que c'était bien le cas*  
*Nous nous sommes laissés dire qu'il y en avait encore, etc.*

Cette proposition a trouvé une bonne majorité : 329 enseignants en Suisse romande, 8 en Suisse alémanique sont d'accord ou plutôt d'accord de simplifier l'accord des verbes pronominaux de cette façon.

#### **3.2.4. L'application des rectifications dans les classes**

La dernière partie du questionnaire a pour but de déterminer si les enseignants ont reçu ou non des directives concernant l'enseignement des graphies rectifiées.

On relève qu'une grande majorité de 308 questionnés romands et de 9 alémaniques n'a pas reçu de directives.

A la question de savoir si les enseignants appliquent tout ou partie des rectifications orthographiques de 1990 dans leurs photocopies et lorsque ils écrivent au tableau, une majorité de 327 personnes (SR) et de 8 (SA) a répondu « non ». Des 110 personnes en Suisse romande qui ont répondu « oui », la plus grande partie ne met pas de circonflexe sur i et u (principe 6), met au pluriel le deuxième mot des mots composés (principe 7) et applique la soudure des mots composés de contr(e)- et entr(e)- (principe 8).

En ce qui concerne l'enseignement des nouvelles graphies, une majorité de 309 pédagogues en Suisse romande et de 9 en Suisse alémanique ne les enseigne pas.

Des 123 personnes qui les enseignent en Suisse romande, la plupart applique les principes 8 (soudure des mots composés avec contr(e)-...), 3 (numéraux avec trait d'union) et 6 (pas de circonflexe sur *i* et *u*).

Quant à la question de savoir si les enseignants renoncent à enseigner certaines règles ou à faire certains exercices parce que les rectifications les rendent caducs, une majorité de 296 enseignants romands et de 7 alémaniques répond « non ».

La dernière question de l'enquête concerne la correction des copies d'élèves ; 90 enseignants en Suisse romande et 4 en Suisse alémanique comptent comme justes les mots orthographiés selon les rectifications de 1990 et ne disent rien aux élèves ; 171 en Suisse romande et 2 en Suisse alémanique les comptent comme justes mais attirent l'attention dessus ; 37 enseignants en Suisse romande les comptent comme faux tandis que personne en Suisse alémanique ne les compte comme faux ; 118 personnes en Suisse romande et 2 en Suisse alémanique ne sont pas certain(e)s de les distinguer. (Les réponses chiffrées du questionnaire ainsi que des graphiques relatifs se trouvent en annexe).

### **3.3. Conclusions**

Une large majorité des personnes sondées pense qu'une réforme de l'orthographe doit être décidée par tous les pays francophones ; la DLF est donc sur la bonne voie en collaborant avec d'autres pays francophones pour promouvoir une reprise des réformes. En plus, étant donné que la plupart des enseignants en Suisse romande et en Suisse alémanique sont au courant des rectifications de l'orthographe de 1990, le seuil à franchir pour proposer à nouveau l'emploi de ces graphies réformées n'est pas aussi haut qu'on pourrait le croire.

En revanche, une grande majorité des personnes sondées pense que les réformes de l'orthographe heurtent la sensibilité des usagers, mais un nombre presque aussi grand de questionnés est d'avis que l'orthographe du français doit être simplifiée. Dans cette contradiction se reflète le conflit entre le sentiment et la raison : d'un côté on aimerait écrire comme d'habitude, comme on l'a « toujours » fait, comme on l'a appris avec beaucoup de peine à l'école ; de l'autre côté on est conscient que l'orthographe française est compliquée, pas toujours logique, difficile à apprendre. En ce qui concerne une plus grande tolérance à appliquer envers les différentes graphies et les erreurs orthographiques, pour une majorité des enseignants en Suisse romande il n'est pas souhaitable d'avoir une telle attitude. Par contre, en

Suisse alémanique une majorité s'exprime en faveur d'une plus grande tolérance envers les fautes d'orthographe. Cette différence d'opinion entre Suisse romande et Suisse alémanique est explicable par la valeur que l'orthographe a pour les uns et les autres : en Suisse romande l'orthographe correcte est considérée comme élément important de l'identité culturelle francophone à laquelle on tient ; en Suisse alémanique, en revanche, l'orthographe française est perçue tout d'abord comme difficile et compliquée et elle est considérée comme un simple moyen de communication avec le monde francophone.

Du fait qu'une légère majorité des questionnés s'exprime en faveur d'une adaptation régulière de l'orthographe française, il serait temps de proposer à nouveau les réformes de 1990 en recommandant aux enseignants, aux personnes travaillant dans les administrations publiques, aux médias, aux imprimeurs, etc. de les appliquer dans leurs textes. Ce faisant, on devrait mettre en avant les principes qui ont trouvé une majorité considérable et qui sont les suivants (classés selon leur taux d'approbation) : principes 9, 3, 7, 4, 1, 2, 8 et 5. Quant au principe 6 (ne plus mettre l'accent circonflexe sur *i* et *u*)<sup>67</sup>, qui heurte sensiblement la fonction iconographique de l'écriture habituelle, on ne devrait plus le proposer en donnant l'explication que ce principe n'a pas trouvé un consensus considérable. Ce faisant, on pourrait faire face à un certain nombre de critiques qui, s'opposant à ce principe, pourraient mettre en danger toute la reprise de la réforme.

En ce qui concerne l'accord du participe passé, deux nouvelles règles pourraient être proposées :

1. Le participe passé des verbes pronominaux s'accorde avec le sujet
2. Le participe passé d'un verbe non pronominal suivi d'un infinitif avec ou sans préposition est toujours invariable.

En ce qui concerne la troisième règle (*Employé avec l'auxiliaire avoir, le participe passé est toujours invariable*) on ne devrait plus la proposer, bien qu'une légère majorité en Suisse alémanique l'approuve. La majorité significative en Suisse romande contre cette règle montre clairement qu'on susciterait une forte opposition en la proposant.

---

<sup>67</sup> Selon R. Honvault, in Catach, 2001, les dictionnaires usuels « prennent peu à peu en compte » les rectifications de 1990, sauf « la suppression du circonflexe sur *i* et *u* » et elle pose la question : « Peut-être eût-il mieux valu en ce qui concerne l'accent circonflexe le supprimer également sur *a*, *o* et *e* afin d'éviter des « exceptions » partielles qui gênent l'application de cette règle simple ? » p. 370.

#### **4. Les enseignants de FLE et la réforme de l'orthographe française**

Etant donné que le premier sondage mené en Suisse alémanique était loin d'être représentatif, j'ai entrepris une deuxième enquête chez des professeurs de Français langue étrangère aux lycées de Coire, de Glaris, de Pfäffikon SZ, de Winterthur et de Zürich. Pour faciliter les réponses je me suis limitée à présenter les principes avec les exemples qu'on avait déjà utilisés dans le premier questionnaire, ce qui a permis de réduire le nombre des pages à une. L'intérêt qu'a rencontré cette enquête a également été minimal : seules 14 réponses nous sont parvenues, bien que les professeurs contactés dans les différentes écoles aient personnellement demandé à leurs collègues de participer au sondage. Ce fait s'explique probablement comme suit : en général les enseignants utilisent un manuel dont ils suivent l'orthographe dans leur enseignement. De plus, comme le nombre de leçons à disposition est limité à trois ou quatre par semaine (selon le niveau), les finesses de l'orthographe ne sont pas au premier plan de l'enseignement. Faire comprendre les grandes lignes de la grammaire française, éduquer les élèves à comprendre, parler, lire et écrire le français est une tâche souvent ardue qui ne laisse pas le temps de transmettre une autre graphie que celle du manuel utilisé. L'intérêt pour les questions d'orthographe semble donc limité. Un autre fait qui pourrait avoir influencé de façon négative le taux de réponses est la période choisie pour questionner les professeurs : au mois de juin la fin de l'année scolaire est proche et les épreuves à corriger sont nombreuses. Pour voir si les rectifications de 1990 ont été reçues par les professeurs FLE, si elles sont enseignées par eux et quel poids est accordé à l'orthographe dans l'enseignement du FLE, le questionnaire (figurant en annexe) visait la manière dont les enseignants corrigent les copies d'élève.

##### **4.1. Résultats de la deuxième enquête**

De manière générale, les résultats de l'enquête sont les suivants (voir les détails en annexe) :

La moitié des professeurs qui ont répondu au questionnaire (7 personnes) appliquent en partie dans leur enseignement les rectifications de l'orthographe de 1990, un d'entre eux les applique toutes, deux ne les appliquent pas. Sept personnes répondent également que le manuel qu'elles utilisent comporte tout ou partie des rectifications, le manuel d'une personne n'en comporte aucune et six enseignants ne répondent pas à la question.

En ce qui concerne les différentes graphies rectifiées, les suivantes sont majoritairement considérées comme justes dans les corrections:

L'accent grave sur le e de *évènement, avènement* ; les verbes en *-eler* ou *-eter* qui sont conjugués comme *peler* ou *acheter*, donc *j'amoncèle, tu époussèteras* ; le trait d'union entre les chiffres (ex. : *vingt-et-un, deux-mille-trois-cent-quatre*) ; la marque du pluriel du second élément des mots composés (ex. : *des après-midis, des sèche-cheveux*), la graphie francisée du pluriel des mots étrangers (ex. : *des pénaltys, des roestis, les médias*).

En revanche, les opinions sont partagées quant à la graphie du tréma sur la voyelle qui se prononce : sept la qualifient comme juste, sept comme une demi-faute. Les opinions sont également partagées quant à l'accord du participe des verbes pronominaux avec le sujet (ex. : *Je me suis rendue compte...*) : sept professeurs le considèrent comme juste, sept comme faux. Neuf professeurs considèrent comme faux d'écrire le participe du verbe *laisser* avec infinitif de manière invariable et le même nombre de personnes compte une demi-faute pour la graphie de *i* et de *u* sans circonflexe. Huit enseignants considèrent comme juste la graphie invariable du participe d'un verbe non pronominal suivi d'un infinitif avec ou sans préposition (ex. : *Les oiseaux que j'ai entendu chanter*), ainsi que la graphie sans trait d'union des mots composés comme *audiovisuel, portemonnaie, tirebouchon*, six la qualifient comme fausse. Par contre, toutes les personnes sondées considèrent comme faux l'invariabilité constante du participe après l'auxiliaire *avoir* (ex. : *La robe que j'ai mis*). Quant à la sévérité avec laquelle les professeurs jugent comme fausses les différentes graphies, une majorité de huit enseignants ne font pas de différence entre les fautes répertoriées dans une épreuve de grammaire ou dans un texte rédigé. Des cinq personnes qui différencient entre le genre de texte, trois évaluent les fautes de graphie d'un signe diacritique comme une demi-faute, deux comme un quart de faute. Les fautes de morphologie sont comptées comme demi-fautes par quatre personnes dans les textes rédigés. Une seule personne les compte comme une faute entière. Dans les épreuves de grammaire, quatre enseignants comptent comme une faute entière les fautes de syntaxe et celles de lexique, dans les textes rédigés seulement deux respectivement trois professeurs les comptent comme une faute entière.

Parmi les personnes qui ne font pas de différence entre les épreuves de grammaire et les textes rédigés, la majorité évalue les fautes d'orthographe comme une demi-

faute ; en revanche, les fautes concernant l'accord du participe sont considérées comme une faute entière par une majorité de huit professeurs.

## 4. 2. Conclusions

En premier lieu on constate donc que le poids de l'orthographe dans la correction des copies d'élèves est inférieur à celui de la morphologie et de la syntaxe. Ceci souligne à nouveau le fait que pour les enseignants de FLE, l'orthographe n'est pas aussi importante que pour les enseignants de Français langue maternelle. Deuxièmement, il faut noter que certains principes proposés par les rectifications de 1990 ont déjà été entérinés dans l'enseignement des professeurs questionnés (qui se sont donné la peine de répondre aux questions peut-être parce qu'ils sont ouverts aux changements d'orthographe). C'est surtout le cas pour le principe 9 (les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français) qui a été considéré comme juste à l'unanimité des questionnés. Le principe 7 (mettre seulement le second élément des mots composés au pluriel) est appliqué par une large majorité de 11 personnes. Le même taux de consentement concerne le principe 1 qui propose la généralisation de la règle « è devant une syllabe muette ; é devant syllabe sonore ». Le principe 3 (écrire avec trait d'union les numéraux composés) est appliqué par 10 personnes. Une majorité de neuf questionnés a enfin entériné dans l'enseignement le principe 2 (les verbes en *-eler* ou *-eter* se conjuguent comme *peler* ou *acheter*), et huit questionnés appliquent le principe 8 (la soudure des mots composés comme *portemonnaie*). Quant à la proposition de laisser invariable le participe passé d'un verbe pronominal suivi d'un infinitif (avec ou sans préposition), huit enseignants FLE considèrent cette proposition, déjà à l'heure actuelle, comme étant juste.

Ces résultats confirment une partie des résultats du premier questionnaire : on peut constater en effet que le principe 9 est passé dans l'usage des professeurs FLE, mais aussi que les principes 1, 3 et 7 rencontrent un consentement considérable. Quant à la proposition de laisser toujours invariable le participe passé avec l'auxiliaire *avoir*, les enseignants FLE confirment avec leur enseignement l'opinion exprimée à travers le questionnaire 1 : tous jugent fausse une graphie toujours invariable de ce participe passé.

En revanche, le principe 4 (le participe passé de *laisser* suivi d'infinitif reste invariable) qui a été favorisé par une grande majorité dans le questionnaire 1, est

accepté uniquement par une minorité de quatre enseignants FLE en Suisse alémanique. De plus, les professeurs sont partagés en ce qui concerne leur évaluation de l'accord du participe passé des verbes pronominaux avec le sujet : la moitié considère cette graphie comme juste, l'autre moitié comme fautive. Cette simplification, qui a trouvé le consentement d'une majorité des questionnés dans le questionnaire 1, (329 pour) n'est donc pas encore passée dans l'usage.

Quant au principe 5 (les trémas se mettent sur la voyelle qui se prononce), les opinions presque partagées exprimées dans le questionnaire 1 (212 pour, 195 contre) se reflètent aussi dans la pratique des corrections des enseignants FLE : sept d'entre eux considèrent cette graphie comme juste, sept la considèrent comme une demi-faute. Reste le principe 6 (on ne met plus d'accent circonflexe sur *i* et *u*) : le questionnaire 1 montre qu'une majorité de 212 personnes est contre ce principe et le questionnaire 2 confirme ce résultat car neuf enseignants FLE sur 14 considèrent cette graphie comme erronée.

Dans le questionnaire 1, huit enseignants de FLE en Suisse alémanique sur 10 se sont exprimés en faveur d'une simplification de l'orthographe française. En re-proposant dans tous les pays francophones les simplifications susmentionnées, on pourrait compter sur un gain temporel considérable dans l'enseignement du français, temps qui pourrait être utilisé au profit d'autres thèmes du domaine de la langue et de la littérature.

Comme on a pu le lire dans l'histoire des tentatives de réformes de l'orthographe française, il faut être très prudent en proposant soit une nouvelle réforme, soit l'application des réformes de 1990. Pour éviter un autre échec, il peut être utile de voir au-delà des frontières et observer comment les différentes réformes de l'orthographe dans les pays voisins à la France se sont déroulées et quel résultat elles ont produit.

## **5. Eléments de comparaison : Les différentes réformes de l'orthographe allemande**

L'histoire des réformes de l'orthographe allemande commence en 1876, lors d'une première conférence convoquée à Berlin de la part du ministre de Culture de la Prusse pour créer une plus grande unité dans l'orthographe allemande<sup>68</sup> des différentes régions du *Deutsches Reich*, fondé en 1871 seulement. Les premiers ouvrages concernant l'orthographe ont été publiés en Autriche et en Bavière en 1879 ; sous la pression engendrée par ces parutions sortit, en Prusse, en 1880, l'ouvrage *Regeln und Wörterverzeichnis für deutsche Rechtschreibung zum Gebrauch in den preussischen Schulen*, ainsi que le *Vollständiges Orthographisches Wörterbuch der deutschen Sprache* de Konrad Duden. Ce dernier va s'imposer au fil du temps comme l'ouvrage de référence pour tous les germanophones, indépendamment de leur provenance.

### **5.1. La réforme de 1901**

En 1901, le *Reichsamt des Innern* convoque une deuxième conférence à Berlin qui établit les règles de l'orthographe. Ces dernières resteront en vigueur dans les décennies suivantes et auront force obligatoire jusqu'à nos jours. La Suisse n'y participe pas, mais le Conseil Fédéral adopte les décisions prises par la conférence et les déclare obligatoires dans les écoles et les administrations publiques suisses. Lors de cette conférence, deux thèmes, qui provoqueront ultérieurement des débats considérables, n'ont pas été traités : la ponctuation et l'emploi de la majuscule initiale des noms communs.

Pour résoudre les hésitations, le *Duden* était (et est toujours) la source de référence ; avant la deuxième guerre mondiale la rédaction du *Duden* se basait en principe sur les règles établies en 1901 mais aussi sur l'usage effectif de l'écriture telle qu'elle se présentait dans les textes publiés. Cette pratique subit un changement lors du III<sup>e</sup> Reich : les Nazis ont alors vu « la chance » d'imposer une orthographe unitaire dans tout leur domaine, même contre la volonté de la population<sup>69</sup>. La fin de la guerre a mis fin à cette tentative. Après la guerre, la langue allemande évolua de manière

---

<sup>68</sup> Konferenz zur "Herstellung größerer Einigung in der deutschen Rechtschreibung", selon [www.schriftdeutsch.de/orth-his.htm](http://www.schriftdeutsch.de/orth-his.htm).

<sup>69</sup> En 1933 on fonde le „Deutsches Sprachamt“, en 1934 on établit une commission qui propose des "Vorschläge zur Vereinfachung der deutschen Rechtschreibung" : l'écriture modérée avec minuscule des substantifs (gemäßigte Kleinschreibung), ss et non pas ß devant voyelle courte, pas de virgule devant les propositions principales, etc., in [www.Schriftdeutsch.de/orth-his.htm](http://www.Schriftdeutsch.de/orth-his.htm).

différente en Allemagne de l'est et dans celle de l'ouest : une fragmentation du système scolaire s'ensuivit. C'est la raison pour laquelle s'est créée en 1948 la conférence des ministres de la Culture (*Kultusministerkonferenz* = *KMK*) en l'Allemagne de l'ouest. En 1950, elle s'occupe pour la première fois d'un projet de réforme de l'orthographe. En Suisse alémanique, à la fin des années '40, les instituteurs se sont prononcés pour l'écriture modérée avec minuscule initiale des noms communs ; 85% d'entre eux désiraient en outre d'autres simplifications de l'orthographe. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (*Erziehungsdirektorenkonferenz* = *EDK*) s'opposa aux simplifications demandées.

## 5.2. Les « *Stuttgarter Empfehlungen* »

Entre 1950 et 1954 un groupe de travail<sup>70</sup> rédige les « *Stuttgarter Empfehlungen* » (*StE*). Les membres de ce groupe n'étaient pas unanimes au sujet des réformes : les uns se prononçaient contre la négligence et l'abandon de la « langue correcte<sup>71</sup> » et ils s'opposaient aux abréviations et aux emprunts. Les autres, par contre, trouvaient que la commission n'avait pas été fondée pour corriger l'orthographe mais plutôt pour clarifier les questions posées par l'usage de la langue allemande dans les pays germanophones séparés par la guerre. En outre, les uns voyaient dans le « *kalter Weg*<sup>72</sup> » (« chemin froid », c'est-à-dire le changement de l'orthographe dans les vocabulaires selon les accords entre les rédactions du *Duden* et du *Oesterreichisches Wörterbuch*, sans la participation de politiciens) la chance la meilleure pour aboutir à une orthographe rectifiée et unifiée. Les autres, en revanche, voulaient une conférence avec participation de tous ceux qui étaient concernés par les rectifications (imprimeurs, journalistes, rédacteurs, professeurs, chanceliers, politiciens, etc.). Les délégués de trois pays, Allemagne, Autriche et Suisse, se réunirent en 1952 à Constance, en 1953 à Salzbourg et à Schaffhouse et en 1954 à Stuttgart. Les travaux ont démarré sans la participation de linguistes, c'est seulement en 1953 que trois linguistes ont été associés aux discussions. Les thèmes traités étaient :

- a) la séparation des mots selon les syllabes (ex. : *Fens-ter* au lieu de *Fen-ster*),

---

<sup>70</sup> „Arbeitsgemeinschaft für Sprachpflege“, in Strunk, 1992, p. 32.

<sup>71</sup> „Schlamperei, Sprachverwilderung, Sprachverhunzung.“, idem, p. 58

<sup>72</sup> idem, p. 65.

- b) l'abolition des majuscules en tête des substantifs (la majorité des membres soutenait l'idée),
- c) le maintien de trois consonnes dans les mots composés (ex. : *Schiffahrt*).

La question de la graphie des voyelles longues (ex. : *Mal, Mahl, \*Maal*) aurait alourdi cette phase de rectification, raison pour laquelle elle n'a pas été traitée. La délégation suisse, désireuse de tenir compte des trois langues nationales, se faisait insistante pour maintenir la graphie originale des mots étrangers.

En 1954, des membres de la *Deutsche Akademie für Sprache und Dichtung* furent aussi invités à la conférence. L'un d'eux, le journaliste Süskind, informa la presse des discussions, de manière polémique et avant que des décisions ne soient prises. Un scandale de presse, qui suscita de fortes réactions dans le public, en fut la conséquence. En plus, dans une émission télévisée d'août 1954, la discussion entre les participants (controverse, mais en principe en faveur de la réforme) fut moins remarquée que le décor du studio, qui comportait des phrases écrites avec la nouvelle orthographe proposée<sup>73</sup>. Par la suite, des écrivains comme Thomas Mann, Friedrich Dürrenmatt und Herrmann Hesse s'opposèrent aux rectifications (en partie parce qu'ils étaient mal informés), lesquelles pour finir n'aboutirent pas. Les controverses relatives à la réforme ne se basaient donc pas sur des arguments et des informations valables mais sur des autorités et des émotions. Quant aux politiciens, après le scandale médiatique, ils n'osèrent plus se prononcer en faveur de la réforme car ils ne voulaient pas se présenter comme plus compétents que les grands écrivains.

L'année suivante, en 1955, l'Académie fit de nouvelles propositions en se basant sur le développement des sciences et sur l'évolution politique de la première moitié du XXe siècle. Pour l'Académie, la langue faisait partie de l'identité intellectuelle des sujets parlants et il était de premier ordre de ne plus jamais tomber dans le piège d'une idéologie.

En 1954, le président de la *KMK*, M. Dehnkamp, favorable à la réforme, essaya, en collaboration avec le ministre de l'éducation autrichien Drimmel, de convoquer une conférence à Vienne pour le mois de mai 1955 (140 ans après le congrès de Vienne) ; la participation d'environ 200 personnes était prévue, on s'est alors interrogé sur la possibilité de proposer seulement les *StE* à la discussion ou aussi

---

<sup>73</sup> Deux exemples: « Fil fi fil durch schnefal" (Viel Vieh fiel durch Schneefall) et « forsicht, der kan kan lek sein » (Vorsicht, der Kahn kann leck sein) in Strunk, 1992, p. 141.

d'autres propositions. On était d'accord d'informer le public des décisions qui auraient été prises simultanément dans les trois pays (Allemagne, Autriche, Suisse) et l'on s'est même demandé si l'on pouvait inviter aussi un représentant de l'Allemagne de l'est, étant donné que les contacts officiels entre les deux Allemagnes n'existaient pas. Intimidé par les réactions dans la presse aux *StE* et par différentes questions administratives irrésolues, M. Drimmel renvoya la conférence à l'année suivante ; en septembre, M. Dehnkamp n'était plus président de la KMK et ne put donc plus promouvoir le projet de façon officielle.

Comme les *StE* ne reposaient pas sur des bases scientifiques, les académies de Vienne, de Munich et de Berlin revendiquèrent le dossier des rectifications. En Autriche et en Allemagne de l'est, on entreprit des enquêtes concernant la réforme : en Allemagne de l'est, la plupart des 3'000 personnes questionnées était favorable aux rectifications ; en Autriche, 25% des correcteurs et des compositeurs étaient pour l'emploi de la minuscule initiale des noms communs<sup>74</sup>, 50% s'exprimaient en faveur de l'abolition des règles pointilleuses dans l'emploi des minuscules/majuscules initiales, les autres étant contre la réforme ; les éditeurs et les imprimeurs, ainsi que les associations des écrivains s'opposèrent aux rectifications.

En juin 1955, une commission suisse, formée par la conférence des chefs des Départements de l'instruction publique, élaborait un « programme minimal »<sup>75</sup> qui devait servir de base pour la prise de positions des autorités ; ce programme, qui avait été rédigé en grande partie par un grammarien, M. Glinz, s'opposa aux *StE*, entre autres parce que la commission suisse prônait la graphie simplifiée des majuscules initiales<sup>76</sup>.

En octobre 1955 une rencontre privée eut lieu à Munich entre quelques membres des différents groupes de travail issus des quatre pays. Ils réclamèrent la formation de commissions officielles dans les pays germanophones ainsi que la tenue d'une conférence à Vienne. Ils postulaient que la R.F.A., la R.D.A., l'Autriche et la Suisse voulaient procéder de manière unitaire et établir les mêmes règles dans tous les pays. Grâce aux bons contacts d'un des membres du groupe de travail allemand, le gouvernement du Luxembourg fit connaître son désir de participer à cette démarche.

---

<sup>74</sup> Kleinschreibung.

<sup>75</sup> „Schweizerisches Minimalprogramm“, in Looser, 1995, p. 161.

<sup>76</sup> vereinfachte Grossschreibung: les substantifs s'écrivent toujours avec la majuscule, pour les espèces de mots, qui sont parfois utilisées de façon substantivée, la majuscule serait possible mais non obligatoire.

En décembre 1955, la *KMK* informe que d'ores et déjà, en cas d'hésitation orthographique, les règles et les graphies du *Duden* sont obligatoires en Allemagne de l'ouest. (De la sorte, on fonde un monopole éditorial qui restera en vigueur jusqu'en juillet 1996). En 1956, le *Duden* de l'ouest est rédigé et imprimé par le *Bibliographisches Institut (AG)* à Mannheim, tandis que le *Duden* de l'est est publié par le *Volkseigener Betrieb Bibliographisches Institut* à Leipzig avec des graphies différentes de l'édition de l'ouest. Dans cette situation, la maison Bertelsmann publie un nouveau dictionnaire, le *Deutsche Rechtschreibung*. La rédaction du *Duden* est donc sous pression.

### 5.3. Les « Wiesbadener Empfehlungen »

Entre-temps, et vu que les préparatifs de la conférence de Vienne ne démarraient toujours pas, M. Dehnkamp en tant que mandataire de la *KMK*, chercha à créer un nouveau groupe de travail sous la direction de la *KMK* et du ministère de l'Intérieur (*BMI*), le *Arbeitskreis für Rechtschreibregelung (AKR)*, dans lequel il envisagea la participation des représentants des quatre pays (R.F.A., Autriche, Suisse et R.D.A.), ainsi que les représentants des associations intéressées. La participation d'un membre de la rédaction du *Duden*, M. Grebe, fut aussi importante pour établir un lien entre les activités privées et celles du groupe de travail formé par la *KMK*.

Le groupe de travail (*AKR*) se constitue en mai 1956 et il forme trois sous-groupes qui s'occupent des thèmes suivants :

- a) la question des majuscules/minuscules, la graphie des voyelles longues
- b) la ponctuation, la graphie des mots étrangers, les formes doubles (ex : Friseur/Frisör)
- c) la graphie des mots composés (de façon séparée ou de façon liée), la séparation des mots en syllabes.

Toutes les propositions ainsi que les relations langue-graphie et norme-liberté sont soumises à une nouvelle discussion. Dans les sous-groupes sont représentés l'académie pour la langue et la poétique, le syndicat des imprimeurs, le groupe de travail pour la nouvelle orthographe, la société pour la langue allemande, l'association des germanistes<sup>77</sup>. En tout, seize organisations participent aux discussions ; mais les professeurs des lycées ainsi que les représentants des pays étrangers ne font pas partie du groupe de travail. On veut d'abord s'accorder avec

---

<sup>77</sup> „Akademie für Sprache und Dichtung“, „IG Druck und Papier“, „arbeitsgemeinschaft neue rechtschreibung“, „Gesellschaft für deutsche Sprache“, in Strunk, 1992, p. 332/3.

les différentes organisations et institutions de la R.F.A. parce que l'on craint un conflit de compétence, car il faut respecter la souveraineté de culture de chaque « Land » allemand. La presse quant à elle, n'est que très peu informée des douze séances du groupe de travail.

En décembre 1958, le *AKR* présente au Ministère de l'Intérieur les « *Wiesbadener Empfehlungen* » (*WE*) lors d'une conférence de presse. Les journalistes réagissent plus sereinement qu'en 1954, mais des articles négatifs concernant les différentes règles paraissent tout de même. Par les *WE* on met en évidence le principe rythmique et prosodique de la langue dans le domaine de la ponctuation, on propose une assimilation des lettres grecques à la graphie allemande, on renonce au principe étymologique ; on constate que les néologismes sont très souvent des mots composés et on propose donc d'utiliser principalement le trait d'union ou bien d'écrire les mots composés en un seul mot ; on cherche à surmonter l'approche puriste appliquée à la langue. La majorité s'exprime pour l'emploi de la minuscule initiale. C'est seulement après la publication des *WE* que le ministre de l'intérieur constitue un comité chargé de contacter les autres pays germanophones.

En Suisse, la commission chargée de l'*EDK* décide en 1956 de ne plus entrer en matière sur des propositions de réforme et d'attendre l'évolution de la situation en Allemagne. En mai 1959, les *WE* sont soumis par l'*EDK* au président de la commission, M. Wanner, mais il ne les fait parvenir aux membres de la commission qu'en 1960, peu avant sa retraite. La Suisse, entre les années 1957 et 1961, ne réagit donc pas aux rectifications proposées. C'est seulement en décembre 1961 que la commission suisse de l'*EDK* se réunit à nouveau. Elle s'exprime alors entre autres contre l'emploi modéré de la minuscule initiale.

Entre-temps, en 1959, les « Länder » de Bavière et du Wurtemberg refusent les rectifications.

En mars 1962, l'Autriche propose de tenir une conférence à Vienne en automne 1963. Une première réunion des quatre pays concernés a lieu à Vienne en novembre 1962 déjà ; en Suisse on crée une commission de préparation (*Vorbereitender Fachausschuss = VFA*), qui examine les propositions de l'Autriche ainsi que les *WE*. Le *VFA* s'oppose par la suite à l'emploi modéré de la minuscule et aux règles concernant la façon d'écrire les mots composés ; elle s'exprime pour la libéralisation de l'utilisation de la majuscule initiale et elle désire maintenir toutes les règles concernant la ponctuation. Elle accepte, en outre, la séparation des mots selon les

syllabes et les formes doubles (deux graphies différentes du même mot) et souhaite réintroduire la graphie *ß* de façon simplifiée. A la suite d'une conférence suisse sur l'orthographe, la commission suisse élabore en août 1963 une prise de position négative par rapport aux rectifications. Les actes suisses sont clos et mis aux archives à Genève et la commission est dissoute en 1966. En Autriche, la commission nationale s'était aussi prononcée contre les rectifications ; en plus, le ministre concerné meurt et la conférence de Vienne tombe à l'eau.

Ce n'est qu'en 1973 que les rectifications sont reprises par les ministres de la Culture des « Länder », qui se prononcent pour une réforme sur la base des *WE*. Le ministre de Bade-Wurtemberg s'engage pour le maintien de la majuscule initiale ; le thème ne sera plus alors traité que de façon polémique et les *WE* deviennent suspectes. Les rectifications sont également reprises par le congrès 'écrire plus raisonnablement'<sup>78</sup> qui se tient à Francfort. Le syndicat de la science et de l'éducation, ainsi que l'association des écrivains allemands<sup>79</sup> et le PEN-centre allemand se prononcent alors pour la minuscule initiale des noms communs.

#### **5.4. Les tentatives de réforme des années 1974-82**

En 1974, les ministres de culture de la R.F.A. forment un nouveau groupe de travail ; l'année suivante, quelques éditeurs publient leurs textes avec l'emploi modéré des initiales minuscules<sup>80</sup>. En 1977, le dialogue reprend entre la R.F.A. et l'Autriche et à Mannheim est fondée la commission pour les questions de l'orthographe<sup>81</sup> auprès de l'Institut pour la langue allemande (*IdS*). Cinq ans plus tard, une autre commission, formée par des membres des quatre pays R.F.A., R.D.A., Autriche et Suisse, décide elle aussi d'adopter l'emploi modéré des minuscules initiales. Les protestations publiques contre les nouvelles règles sont si fortes que cette réforme n'aboutit pas non plus.

#### **5.5. Les conférences de Vienne**

En 1986, un colloque international tenu sous la direction de la *KMK* a enfin lieu à Vienne. Un an plus tard, la conférence des ministres de la culture ainsi que le ministère de l'intérieur demandent à l'Institut pour la langue allemande (*IdS*) d'établir des propositions pour une nouvelle réforme de l'orthographe. Tous les membres de

---

<sup>78</sup> „vernünftiger schreiben“, in [www.schriftdeutsch.de/orth-his.htm](http://www.schriftdeutsch.de/orth-his.htm).

<sup>79</sup> "Verband deutscher Schriftsteller", idem.

<sup>80</sup> ceci signifie que seuls les débuts de phrase, les noms propres et les titres s'écrivent avec la majuscule.

<sup>81</sup> "Kommission für Rechtschreibfragen", idem.

la commission – à une exception près – revendiquent l'emploi modéré des minuscules initiales. Dans cette commission, ni les écrivains, ni les professeurs, ni les journalistes ne sont représentés.

En 1988, l'Institut pour la langue allemande publie une première esquisse des rectifications qui rencontre de vastes protestations. Par la suite une deuxième esquisse, qui a été réélaborée et présentée à la deuxième conférence de Vienne en 1990, est acceptée partiellement par l'Autriche et la Suisse ; en Allemagne elle est d'abord présentée aux associations intéressées. Les rectifications proposent l'emploi des majuscules initiales et la graphie séparée des mots composés, la suppression quasi totale de graphies de distinction (ex : *Seite/Saite*), la séparation des mots en syllabes, l'assimilation des mots étrangers à la langue allemande, la graphie *ss* après voyelle brève et la graphie *ß* après voyelle longue, le maintien de trois consonnes dans les mots composés et la libéralisation de l'emploi de la ponctuation.

En 1994, lors de la troisième conférence de Vienne, les représentants des ministères de la culture et de l'intérieur de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse s'accordent avec les linguistes des trois pays sur un projet de réforme commun. A la conférence participent aussi des conseillers de la Belgique, du Danemark, de l'Italie (Tyrol du sud), du Liechtenstein, du Luxembourg, de la Roumanie et de la Hongrie. Au cours de l'année suivante le document "*Deutsche Rechtschreibung. Regeln und Wörterverzeichnis*" est publié. En décembre 1995, les ministres de la culture et de l'intérieur en acceptent une version amendée, après s'être opposés à l'assimilation de la graphie des mots étrangers à la graphie allemande.

### **5.6. La réforme à réformer**

En 1996, les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de l'Italie, du Liechtenstein et de la Suisse signent à Vienne une déclaration en faveur de la rectification de l'orthographe. Le 2 juillet 1996, l'éditeur Bertelsmann publie – avant le *Duden* – le premier vocabulaire prescriptif *Die neue deutsche Rechtschreibung*. L'ouvrage comporte des erreurs et n'est pas suffisamment strict. Le 22 août paraît le *Duden*, comportant lui aussi des erreurs. En août, dix « Länder » introduisent les nouvelles règles dans les écoles. Ils créent de la sorte, deux ans avant l'entrée en vigueur officielle des rectifications, un fait accompli auquel ils se référeront par la suite pour prouver qu'une abolition de la réforme n'est plus possible. En octobre, l'institut de démoscopie Allensbach relève dans une enquête que 75% des personnes questionnées sont contre la réforme, 12% sont pour et 13% ne sont ni

pour ni contre<sup>82</sup>. A la foire du livre à Francfort, des écrivains, des germanistes, des éditeurs et des journalistes demandent le retour aux anciennes règles.

Au mois de mai 1997, la commission du budget du parlement allemand se prononce en grande majorité et à travers tous les partis politiques contre la réforme et nie la compétence de la *KMK* de s'occuper de la réforme de la langue allemande. La conférence des ministres de la culture des « Länder » charge une commission interétatique d'accompagner la réforme et d'observer l'évolution de la langue. En décembre, cette commission établit, dans un premier compte rendu, des propositions concernant le nouveau règlement de l'orthographe allemande en prenant en considération les prises de position critiques. Ces propositions sont plus libérales que la version projetée dans un premier temps; entre autres elles se basent sur la prosodie pour décider de la graphie séparée ou liée des mots composés.

En février 1998, les ministres s'opposent à toutes les propositions de la commission interétatique et en mars le parlement allemand se prononce contre la réforme. Le gouvernement ignore la décision de mise en vigueur de la réforme. En avril et en mai, environ 600 professeurs de langue et littérature se prononcent aussi contre la réforme. Pourtant, en juillet de la même année, le tribunal constitutionnel de la République fédérale autorise les ministres de la culture à imposer la réforme par un édit dans les écoles, sans qu'il y ait besoin d'une autorisation légale ou parlementaire.

Le 1<sup>er</sup> août 1998, la réforme est introduite officiellement dans les écoles ; jusqu'au 31 juillet 2005 est en vigueur une période de transition durant laquelle les deux graphies, l'ancienne et la nouvelle, sont admises.

Dans une votation populaire du mois de septembre 1998, le souverain du Schleswig-Holstein s'oppose à la réforme. Les écoles de cette région se remettent alors à enseigner l'ancienne graphie, bien que la nouvelle soit tolérée. En décembre, les agences de presse de langue allemande décident de se conformer à partir du 1<sup>er</sup> août 1999 aux règles réformées.

En septembre 1999, le parlement du Schleswig-Holstein abolit la décision populaire et réintroduit la réforme. Un père de trois enfants en âge scolaire porte plainte devant le tribunal constitutionnel de la République fédérale contre la réintroduction de la réforme, mais pour des raisons formelles la plainte n'est pas retenue par le tribunal.

---

<sup>82</sup> In [www.schriftdeutsch.de/orth-his.htm](http://www.schriftdeutsch.de/orth-his.htm).

Le 1<sup>er</sup> août 2000, le journal *Die Frankfurter Allgemeine Zeitung (FAZ)* revient le premier à l'ancienne graphie. L'association des écoles supérieures allemandes<sup>83</sup> reprend, comme la *FAZ*, l'ancienne graphie dans son magazine 'Recherche & Enseignement'. Dans le même mois, une nouvelle édition du *Duden* est publiée ; elle contient des graphies qui ne correspondent pas aux nouvelles règles.

Des enquêtes menées en 2001 et 2002 en Autriche et en Allemagne montrent que la réforme se heurte toujours à l'opposition d'une large couche de la population dans les deux pays. En novembre 2003, huit académies demandent de supprimer ou de réviser la réforme. En janvier de l'année suivante, le quatrième compte rendu de la commission interétatique est publié. Il suscite immédiatement des controverses dans la presse : on exige que « la réforme soit réformée<sup>84</sup> », et la commission désire se libérer de la charge de la *KMK*. En juin, la conférence des ministres confirme le compte rendu de la commission ainsi que la mise en vigueur définitive de la réforme pour le 1<sup>er</sup> août 2005. En juin, la commission de Mannheim est dissoute et remplacée par le Conseil pour l'orthographe allemande (*Rat für deutsche Rechtschreibung = RDR*) qui sera lui aussi ouvert aux critiques de la réforme forcée. Plusieurs anciennes graphies sont à nouveau admises à côté des nouvelles. En juillet, les premiers ministres de la Sarre, de la Bavière et de la Basse-Saxe s'accordent pour soumettre la réforme à la conférence des ministres ; de cette manière, ils espèrent pouvoir éventuellement obtenir que la compétence de rectification soit retirée à la *KMK* et que la réforme soit annulée. En août, la maison d'édition Springer, ainsi que le magazine *Der Spiegel* et le journal *Süddeutsche Zeitung* annoncent leur retour à l'ancienne graphie. La dispute sur l'orthographe éclate de nouveau. Le pourcentage des partisans de la réforme baisse de 13% à 11%. En automne les quotidiens, les journaux du dimanche et les magazines de la maison d'édition Springer reviennent à l'ancienne graphie.

En octobre, la *KMK* confirme la date de la mise en vigueur définitive de la réforme, le 1<sup>er</sup> août 2004, mais elle veut faire continuer en même temps les travaux sur les points non élucidés de l'orthographe par le conseil pour l'orthographe allemande (*RDR*). Prétendant cette décision, la *Süddeutsche Zeitung* et le *Spiegel* renoncent au retour à l'ancienne graphie et décident d'attendre comment les choses évoluent.

Le 1<sup>er</sup> août 2005, la réforme entre en vigueur dans 14 des 16 « Länder » de l'Allemagne, avec les restrictions suivantes : la graphie séparée ou liée des mots

---

<sup>83</sup> „Deutscher Hochschulverband“, in [www.schriftdeutsch.de/orth-his.htm](http://www.schriftdeutsch.de/orth-his.htm).

<sup>84</sup> In [www.schriftdeutsch.de/orth-his.htm](http://www.schriftdeutsch.de/orth-his.htm).

composés, la séparation des mots selon les syllabes et la ponctuation n'ont pas force obligatoire, car le conseil (*RDR*) est en train de retraiter ces thèmes. En Bavière et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie on maintient des règles transitoires, jusqu'à ce que le conseil ait décidé des autres parties de la réforme.

En février 2006, le conseil (*RDR*) termine en avance, selon le désir des ministres de la culture, sa révision de la réforme. Les thèmes : la graphie des mots étrangers, la graphie *ss*, le principe de l'accord son-graphème sont mis de côté, la question de la majuscule/minuscule initiale des noms communs n'est traitée que partiellement.

Le 2 mars 2006, la *KMK* approuve les propositions du conseil (*RDR*) concernant la dernière rectification de l'orthographe allemande. Les nouvelles règles entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2006 sur tout le territoire de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse. Mais les périodes de transition diffèrent dans les trois pays : en Allemagne les rectifications seront obligatoires après une année. En Autriche, la période de transition est de deux ans, en Suisse elle dure trois ans, jusqu'au 31 juillet 2009. L'*EDK* publiera en automne 2006 une brochure qui indiquera les nouvelles règles et qui sera distribuée aux enseignants. En même temps paraîtra le nouveau *Duden* pour élèves (*Schülerduden*) qui comportera aussi toutes les rectifications.

Voyons, après cet abrégé de l'histoire mouvementée des réformes de l'orthographe allemande, quels ont été les arguments pour et contre les rectifications :

### **5.7. Arguments favorables et défavorables aux réformes**

- En 1875 : la réforme favorise une unité plus grande entre les différents pays germanophones.
- En 1948 : l'unité linguistique étant menacée après la deuxième guerre mondiale par le vocabulaire spécifique et les graphies différentes dans l'Allemagne de l'ouest et de l'est, la langue maternelle est vue comme « le bien le plus valorisé qui soit resté au peuple allemand<sup>85</sup> » ; il faut en soigner la force unificatrice.
- En 1952 : l'Autriche s'oppose à la séparation des mots selon les syllabes avec l'argument que l'atteinte portée à la langue serait trop massive.
- En 1954 : L'académie refuse les propositions de réforme avec les arguments suivants :

---

<sup>85</sup> Thierfelder in Strunk, 1992, p. 32: (Sprache): „kostbarster Besitz (...), der uns als Volk noch geblieben ist“.

Avec les minuscules initiales, l'élimination des voyelles longues et l'assimilation des mots étrangers, la vue d'ensemble de la structure et des liens morphologiques internes à la langue serait rendue plus difficile et il ne serait pas sûr que ces mesures faciliteraient l'apprentissage de l'orthographe ni qu'elles augmenteraient la sûreté dans l'emploi de la langue. En outre, les futures générations ne pourraient plus lire les livres écrits dans l'orthographe actuelle, ce qui pousserait à une négligence de la lecture des classiques ; la tradition littéraire serait interrompue et le risque d'une nouvelle barbarie apparaîtrait ; l'impression nouvelle des livres augmenterait leur prix d'achat ; les influences négatives sur l'emploi de la langue allemande à l'étranger seraient considérables ; l'aspect socialisant mis en avant par les partisans des réformes – à savoir l'abolition des différences entre les savants et les personnes peu instruites - ne serait pas à prendre en considération, car tout le monde apprend à écrire dans les écoles publiques.

Pour Süskind<sup>86</sup>, membre de l'Académie, les qualités matérielles et intellectuelles d'une langue ne se laisseraient pas scinder. Par contre, Weisgerber, du groupe de travail (*Arbeitskreis*), estime la réforme pousse à développer la langue et à utiliser l'écriture, qui est une invention de l'homme, de façon adéquate ; et Böckmann, du même groupe, se demande si un changement de l'image de l'écriture changerait aussi notre façon d'utiliser la langue.

Harich<sup>87</sup>, de la R.D.A., se prononce pour le maintien des majuscules parce que cette graphie mettrait en évidence 'la logique et les contenus catégoriels propres à la langue allemande' ; à l'argument de la simplification orthographique facilitant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, il oppose l'argument selon lequel la réforme, au lieu d'améliorer le niveau de l'enseignement des masses, ramènerait à un état primitif le bien élémentaire de l'éducation qu'est la langue écrite. Et Koebel-Tusk<sup>88</sup>, de la R.D.A., voyait quant à lui, dans les membres de la commission qui étaient pour l'emploi des minuscules initiales, 'des ennemis des communistes qui veulent rendre plus difficile la lecture des classiques marxistes'.

- En 1958 : les conservateurs craignent d'abandonner l'héritage humaniste et les valeurs traditionnelles ; avec l'écriture en minuscules on abandonnerait l'effet esthétique de la langue allemande et la hiérarchie des espèces de mot, ce qui cacherait les difficultés grammaticales et affaiblirait le sens de la grammaire. En

---

<sup>86</sup> in Strunk, 1992, p. 158.

<sup>87</sup> idem, p. 162.

<sup>88</sup> Idem, p. 163.

outre, la nouvelle graphie comporterait un changement profond de l'image de la langue allemande. Le statut de l'écrit, sur la durée, serait compromis et le prix qu'on devrait payer pour l'abolition des majuscules serait trop élevé parce que cette dernière créerait un fossé entre l'ancienne et la nouvelle littérature. Il serait d'ailleurs peu probable que l'usage en minuscules initiales se propage dans le public.

Les promoteurs de la réforme, en revanche, s'opposaient à une fossilisation de l'orthographe comme étant susceptible de menacer toute la vie culturelle. L'élimination des difficultés orthographiques impliquerait un gain de temps dans l'enseignement, qui pourrait être utilisé pour un travail plus fructueux avec la langue maternelle. Un tiers des fautes d'orthographe commises à l'école seraient des fautes concernant les majuscules. (La plus grande partie des erreurs se ferait dans la ponctuation, suivie par les erreurs dans la graphie des mots composés).

- En 1973 : le syndicat de la science et de l'éducation, ainsi que l'association des écrivains allemands et le PEN-centre allemand proclament entre autres que l'orthographe serait un instrument capitaliste de domination et qu'elle favorise les savants<sup>89</sup>.

- En 1996 : l'institut pour la langue allemande postule que la réforme de l'orthographe signifierait surtout l'abolition d'un nombre limité d'exceptions et de contradictions en préservant en même temps la tradition de l'écriture. Les critiques de la réforme avancent plus ou moins les mêmes arguments que jadis. Ils en ajoutent quelques-uns: la réforme apporterait un appauvrissement, les conséquences pour l'apprentissage de l'allemand à l'étranger seraient catastrophiques, les résultats positifs, comparés aux coûts de la réforme, seraient minimaux, la réforme aurait des désavantages pour les personnes dans le besoin, car elles ne pourraient pas se permettre d'acheter plusieurs fois des livres rectifiés.

- De 1996 jusqu'en 2006 les controverses continuent sans qu'il y ait d'arguments vraiment novateurs. En été 2006 est sortie une nouvelle édition du *Duden* qui, une fois de plus, comporte les graphies correctes qui devraient être employées par tous ceux qui écrivent en allemand.

## 5.8. Conclusions

Les tentatives de réformer la langue allemande représentent des efforts considérables : des milliers d'heures de travail d'un grand nombre de personnes ont coûté des sommes énormes pendant ces 105 dernières années. Le manque de

---

<sup>89</sup> selon [www.schriftdeutsch.de/orth-his.htm](http://www.schriftdeutsch.de/orth-his.htm).

collaboration des linguistes durant la réforme (dans les années '50), les démarches personnelles de certains membres des groupes de travail, les conflits de compétence, l'importance exagérée attribuée à la réforme de la part des participants aux discussions sont quelques-unes des raisons qui expliquent les échecs successifs de la réforme de l'orthographe allemande. Mais cela mis à part, les tentatives de réforme reflètent aussi l'Histoire de l'Allemagne et de ses relations avec ses voisins germanophones.

Si en 1901 le gouvernement suisse était prêt à adopter les décisions prises par la conférence allemande, en 1938 déjà, la Suisse n'utilise plus la graphie ß et en 1955 elle adopte un usage différent pour la graphie des mots étrangers. Elle ne participe pas et ne se prononce même pas au sujet des tentatives de réforme de 1958 ; en revanche, elle introduit dans les écoles et dans les administrations les rectifications de 1996 qui sont en vigueur depuis 1998 ; quant aux décisions de la *KMK* de 2005 concernant le retour à certaines anciennes graphies, l'*EDK* se plaint que l'Allemagne les ait prises « sans conférer avec ses partenaires d'Autriche, de Suisse et du Liechtenstein. »<sup>90</sup>

L'Autriche, en revanche, a adopté plus facilement les propositions de l'Allemagne. Une des raisons était son statut de territoire occupé lors de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale qui a obligé l'Autriche à suivre les directives de l'Allemagne en adoptant les règles allemandes de l'orthographe; mais son désintérêt envers la rectification dans les années '60 montre aussi que la réforme n'était pas (et n'est toujours pas) de première importance pour ce pays.

En ce qui concerne l'évolution future de l'orthographe allemande, il est difficile de faire des pronostics : une plus grande tolérance face aux différentes graphies s'établira probablement. Une attitude tolérante est d'ailleurs pratiquée déjà par tous ceux et celles qui reçoivent des sms ou des courriels qui en général comportent des graphies très individuelles. Dans la correspondance commerciale et administrative également, on note un plus grand nombre de variantes admises qu'autrefois. Et même les grands journaux suivent dans certains cas une orthographe propre qui ne respecte pas les propositions du *Duden*. En revanche, à l'école, il convient de suivre une unité de doctrine (et de suivre le *Duden*) pour ne pas destabiliser encore davantage les élèves qui - influencés par les différentes graphies qui les entoure (p.

---

<sup>90</sup> „ohne vorherige Rücksprache mit den deutschsprachigen Partnern in Österreich, in der Schweiz und in Liechtenstein“. [www.swissinfo](http://www.swissinfo) du 24.6.2006.

ex. le langage publicitaire avec des graphies fantaisistes, les médias, les messages électroniques) - ont de plus en plus de difficultés à écrire de façon compréhensible.

## **6. Autres éléments de comparaison : quelques aspects de l'orthographe italienne et de ses tentatives de réforme**

Contrairement au français et à l'allemand, l'italien est vu comme une langue facile à apprendre parce qu'il a une orthographe simple, un système graphique du type phonétique. Quelle a donc été l'évolution de cette orthographe qui s'est développée, comme celle du français, à partir du latin ? Quels changements, au cours des siècles, a-t-elle subie ?

### **6.1. La transcription des nouveaux sons après le latin**

Déjà dans les « scriptae » du Moyen Age paraissent des graphies nouvelles transcrivant des sons de manière différente par rapport aux textes classiques. Un des textes qui témoignent de cette évolution est le *Codice diplomatico longobardo* des VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècles<sup>91</sup>. On y trouve la graphie *i* pour *e* fermé et *u* pour *o* fermé (ex. : *monastirium, viro* pour *monasterium, vero* ; *curte, nus* pour *co(ho)rte, nos*). De plus, il comporte des alternances entre *z, tz, cz* et *c* (ex. : *peza, petzola, petzas, vindiczione*). A partir du XII<sup>e</sup> siècle, on rencontre la graphie *ç* pour manifester la présence de l'affriquée dentale sourde, laquelle graphie n'est que la transformation de *cz*. On trouve aussi des *t* avec cédille ou le digramme *ti* pour l'affriquée dans des mots comme *portione*. Les consonnes palatales / *n* /, / *ɲ* /, / *ʃ* / sont d'autres nouveaux sons. Le premier son est d'abord transcrit par la graphie étymologique *ni*, ensuite par *gn*, le deuxième par *lgl* et ensuite par *gli*, le troisième par *sc* à côté de *ss*. Les graphies *gn*, *gli* et *sc* se retrouvent encore aujourd'hui dans l'orthographe italienne. Un digramme très fréquent dans les textes du VIII<sup>e</sup> siècle est le *ch* ou le graphème *k* ; le *h* est déjà employé comme signe diacritique vélaire en Toscane, tandis que la *k* se trouve surtout dans les textes du sud de l'Italie. En outre on connaissait la graphie *uu* pour le son /*uau*/ et la graphie *g* pour *i*od. On peut donc dire en résumant que les nouveaux sons sont transcrits de trois façons : par une combinaison de deux ou plusieurs graphèmes latins, dont l'un a une pure fonction diacritique ; par l'utilisation de graphèmes marginaux de l'alphabet latin (comme le *k*), ou par l'attribution de nouvelles fonctions aux graphèmes latins (*g* pour *i*od).

<sup>91</sup> Selon Maraschio, in Seriani I 1993/4, p. 151.

Avant le XVI<sup>e</sup> siècle, on connaissait comme en France des variantes orthographiques selon les auteurs et chez un même auteur dans ses différents textes. Le premier document officiel italien, le *Placido di Capua* (960) comporte l'extrait suivant : « *sao ko kelle terre per kelle fini que ki contene [...]*<sup>92</sup> » ; son auteur transcrit donc le son /k/ soit par *k*, soit par *q*. Le texte comporte également des formes avec le *h* étymologique comme *homo*, mais aussi sans *h* comme *lomo* (l'uomo), *prodomini*. En général, on peut relever deux courants de la « scripta toscana » : un courant étymologique et un autre de type phonétique ; les deux se superposent souvent.

## 6.2. Les écrivains du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle et leur influence sur l'orthographe

Les grands auteurs du XIV<sup>e</sup> siècle ont contribué par la suite à la fixation de l'orthographe italienne: Boccace, Dante et Pétrarque et ceci malgré le fait qu'ils n'adoptaient pas encore une graphie cohérente dans leurs textes. Les manuscrits de Pétrarque montrent qu'il écrivait de façon liée plusieurs mots, qu'il n'utilisait pas l'apostrophe et qu'il adoptait de manière ambiguë le *h*, soit de façon diacritique, soit devant *a* et *o*, là où l'on ne l'emploie plus (ex. : *che, preghi, stancho, nevicha*). De plus, il utilisait de manière constante la cédille pour exprimer l'affriquée (ex. : *sença, allegreçça*).

En ce qui concerne l'orthographe de Boccace, on note surtout des graphies étymologiques (ex. : *Nyphile, decta, advenuto*) et l'emploi du digramme *ct* pour le *t* double (ex. : *cictà* à côté de *città*).

Selon Nicoletta Maraschio<sup>93</sup>, c'est avec Leon Battista Alberti (1404-1472) que commence l'histoire des réformes de l'orthographe. Dans sa *Grammatica toscana* celui-ci défend l'autonomie de la langue vulgaire par rapport au latin et il formule les *primi principî* sur lesquels doit se baser la nouvelle langue. Il crée un alphabet phonétique avec de nouveaux graphèmes pour noter les nouveaux phonèmes toscans. Il distingue donc les *e* et *o* ouverts et fermés, le *u* du *v*, le *z* sonore et sourd, le *c* et le *g* palatal et vélaire. En revanche, son alphabet ne connaît plus le *h*. On lui attribue aussi un autre texte remarquable, les *Regole della volgar lingua fiorentina*, écrit selon des critères phono-graphiques.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, quand la langue vulgaire devient de plus en plus fréquente dans les textes personnels et administratifs, une écriture en koinè régionale s'établit qui est

---

<sup>92</sup> in Serianni I, 1993/4, p. 158.

<sup>93</sup> idem, p. 212.

influencée soit par le latin, soit par la tradition littéraire toscane naissante. Du fait que beaucoup d'humanistes travaillaient dans les chancelleries, les graphies étymologiques sont à nouveau très en vogue à cette époque. Les imprimeurs et les correcteurs de textes ont également une influence parfois décisive sur l'orthographe. Dans ce cadre, Pietro Bembo fait imprimer une nouvelle édition des textes de Pétrarque dans une orthographe tout à fait nouvelle, à laquelle il applique de façon systématique les théories qu'il a formulées dans son œuvre *Prose della volgar lingua* (1525), où il place comme jalon de l'italien à venir la langue de Pétrarque et de Boccace. Bien que son ouvrage ne traite pas explicitement de l'orthographe, il introduit des changements importants : il assimile les digrammes latins *bs*, *ct*, *mn*, *pt*, *x*, il élimine *ch/gh* devant *a* et *o*, mais il utilise les digrammes grecs *ch*, *th*, *ph*, et *ti* au lieu de *ci*, *çi* de l'original ainsi que le *h* étymologique. Ses choix sont donc aussi bien phonétiques qu'étymologiques. Un jeune typographe humaniste, Aldo Manuzio, travaille avec Bembo et il applique aux textes à imprimer une ponctuation presque moderne ; de plus, il utilise l'accent grave et l'apostrophe. Malgré ce début d'uniformisation de l'orthographe italienne, les variations orthographiques continuent au XVI<sup>e</sup> siècle, surtout en ce qui concerne les consonnes doubles intervocaliques.

### 6.3. Les tentatives de réforme au XVI<sup>e</sup> siècle

A côté du courant fondé par Bembo, il y a celui des « riformatori oltranzisti » ('réformateurs outrancistes') qui pensent que le système latin n'est pas applicable aux sons italiens. L'un d'eux, Giangiorgio Trissino, propose non seulement l'introduction de deux lettres de l'alphabet grec, l'épsilon et l'oméga, mais aussi l'utilisation de la *ſ* pour la *s* sourde (*caſa*), *lj* pour la *l* palatale (*filjo*), et *k* pour *k* (*kiaro*). De plus, il échange le *ti* par *zi* dans les mots savants (*pronuntia* > *pronunzia*) et *titi* par *cziti* (*dittione* > *diczione*). Ses propositions rencontrent de vastes critiques. Claudio Tolomei considère, par exemple, que cinq nouvelles lettres ne suffisent pas, il propose d'en introduire 13 pour rendre les différents nouveaux sons et prétend qu'il faut éliminer les lettres « inutiles », donc les graphies étymologiques. Mais il était conscient lui-même qu'un tel changement de l'orthographe n'aurait pas chance d'aboutir. Son mérite est d'avoir ouvert deux voies de réformes: l'une théorique, le projet orthographique – phono-graphique considéré comme optimal, et une voie pratique qui ne touchait qu'à quelques-unes des graphies. Giorgio Bartoli fut un autre savant qui s'engagea pour un alphabet phonétique : il proposa 35 signes pour rendre

chaque son de la langue toscane. Mais on note que dans sa correspondance privée, lui-même n'emploie qu'une petite partie des graphies qu'il propose. On voit donc que les grammairiens qui s'occupaient de l'orthographe après Bembo penchaient de nouveau vers une orthographe phonétique : ils éliminaient de l'italien les lettres *k*, *x*, et *y* et les digrammes grecs *th*, *ph*, et *ch* d'abord dans les noms communs, plus tard dans les noms propres (ex. : *Phebo*, *Zephiro*). En revanche, ils gardaient le *h* étymologique au début des mots, mais l'abolissaient à l'intérieur (ex. : *huomo*, *hora*, *hoggi* ; *dishonore* > *disonore*). Dans cette situation ambiguë de deux graphies et deux prononciations, une antique et une moderne, un grammairien et imprimeur de l'époque, Leonardo Salviati, modernise à nouveau la graphie du *Décameron* de Boccace en suivant la prononciation de la Florence de son temps.<sup>94</sup>

Un autre pas important vers l'unification de l'orthographe s'accomplit à travers l'*Accademia della Crusca*, fondée en 1585, qui publie son premier *Vocabolario*, un dictionnaire, en 1612. Dans ce dictionnaire, la *Crusca* adopte presque toutes les règles formulées par Salviati qui collabore au *Vocabolario*. Selon les académiciens, le dictionnaire devait être univoque et ils entérinèrent donc tous les lemmes, en principe, avec une seule graphie. Cette attitude changea en 1691, lors de la troisième édition du *Vocabolario*, quand les variantes des différents lemmes encore en usage furent également entérinées. Dans cette édition on trouve les simplifications suivantes : *ct*, *pt*, *bs*, *mn* > *tt*, *ss*, *nn* ; *ti* > *zi*, la double *z* pour les affriquées (ex. : *razzo*, *pazzo*) bien qu'avant on ait distingué les sourdes des sonores par l'emploi d'un *z* ou de deux *z* (ex. : *pazzo* sourd, *mezo* sonore). En ce qui concerne les consonnes doubles, c'est par cette édition du *Vocabolario* que la *Crusca* définit le choix une fois pour toutes.

#### **6.4. Les tentatives de réforme aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles**

Au courant du XVII<sup>e</sup> siècle, plusieurs traités de grammaire sont publiés mais tous ne prennent pas en considération l'orthographe. Un des plus importants auteurs de cette époque est Daniello Bartoli qui publie le traité *Dell'ortografia italiana* (1670) dans lequel il s'oppose à la dictée de la *Crusca* et au dogme de la prononciation toscane.

---

<sup>94</sup> *Degli avvertimenti della lingua sopra 'l Decameron* publié en 1584 (premier tome) à Venise et en 1586 (deuxième tome) à Florence.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Anton Maria Salvini soutient les principes de la *Crusca* ; mais dans sa traduction de Oppiano en 1728 il marque les e et les o ouverts par un accent circonflexe. En revanche, Giovanni Gherardini (1778-1861) n'est pas du tout intéressé à distinguer les voyelles ouvertes et fermées, pour lui il est important de refonder l'orthographe nationale sur les bases étymologiques et analogiques, il veut donc revaloriser les bases communes latines. Selon lui, la *Crusca* n'aurait pas respecté l'orthographe classique. Entre autres, le linguiste Carlo Tenca s'oppose à cette attitude élitaire en écrivant que l'étymologie sera toujours étudié par peu de personnes et qu'elle doit viser l'universel et non pas uniquement quelques savants<sup>95</sup>. Pour Tenca, l'orthographe italienne est depuis longtemps stabilisée et il ne faut pas la changer, même si elle comporte quelques irrégularités<sup>96</sup>.

### 6.5. Les modèles au XIX<sup>e</sup> siècle : Manzoni et les dictionnaires

Un auteur qui a contribué de façon importante à la stabilisation et à la diffusion de l'orthographe italienne est Alessandro Manzoni. Dans son fameux roman *I promessi sposi*, dont la version définitive est publiée en 1840, il s'efforce de transcrire la langue parlée en Toscane. Pour ce faire il se sert du *Vocabolario della Crusca* et il va lui-même écouter les personnes cultivées à Florence. Il écrit plusieurs *Postille* au *Vocabolario*, ainsi qu'un texte intitulé *Appendice alla Relazione intorno all'unità della lingua e ai mezzi di diffonderla* (1869).

En 1894, Policarpo Petrocchi publie son *Nòvo dizionàrio universale della lingua italiana*, rédigé en même temps que son *Vocabolarietto di pronunzia e ortografia*, ainsi que d'autres ouvrages destinés à l'école (livres de grammaire et de lecture). Dans ces publications, il utilise des accents pour faciliter la prononciation. Pour la rédaction de sa *Grammatica della lingua italiana* il va encore plus loin, il crée un alphabet en partie nouveau.

En 1910, est fondée la *Società ortografica italiana* qui s'engage pour une innovation de l'orthographe dans l'Italie unifiée. Le deuxième congrès de cette société s'occupe des thèmes suivants : accents aigu, grave et circonflexe, accents sur le pluriel des mots paroxytons en *-io* atone, les signes *h* et *j*, les signes notant les sons occlusifs palataux et palato-vélaires. On accepte l'emploi de l'accent grave sur *è* et *ò* pour

---

<sup>95</sup> „l'etimologia è certo una bella scienza, [...] ma [...] sarà sempre studio di pochi, e non a pochi ma all'universale deve aver riguardo quell'arte” in Maraschio, 2993/4 p. 223.

<sup>96</sup> „Ora l'ortografia in Italia è da un pezzo stabilita, quanto basta: e certo non mette conto di mutarla o di alterarla, né manco pel frivolo pretesto di qualche irregolarità” idem, p. 220.

distinguer les homonymes et l'emploi de l'accent aigu sur les paroxytons et les proparoxytons de prononciation ambiguë (*impari / impari ; àncora / ancora*), ainsi que la réintroduction du *k* (*kasa, kiamare, kuota*), l'introduction d'un nouveau signe pour remplacer *g + a, o, u* et *gh* et l'adoption de *c* et *g* avec valeur palatale devant toutes les voyelles. Le fondateur de la société, Pier Gabriele Goidànich, publie le manuel *Sul perfezionamento dell'orto-grafia nazionale* qui est un des nombreux ouvrages dédiés à l'orthographe au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. En 1939, Bertoni e Ugolini publient leur *Prontuario de pronunzia e di ortografia* qui veut faire valoir la prononciation de Rome quand elle se différencie de celle de Florence. De toutes ces propositions, aucune des modifications radicales n'a pu s'établir. En revanche, un instrument fondamental de normalisation de l'orthographe a été créé sur l'initiative de la Rai (chaîne de télévision italienne) par le *Dizionario d'ortografia e pronunzia (DOP)* dans les années 1959-1969. Depuis, l'orthographe italienne n'est guère discutée en public, les quelques incertitudes sont clarifiées par l'*Accademia della Crusca* qui actuellement répond aux questions des lecteurs et écrivains par internet.

## **6.6. L'influence sur l'orthographe de l'Accademia della Crusca à travers les siècles**

Ici – et pour mieux comprendre l'histoire de l'orthographe italienne – il peut être utile de relever le rôle joué à travers les siècles par l'*Accademia della Crusca*<sup>97</sup>. A partir de sa fondation et jusqu'à la quatrième édition de son *Vocabolario* paru en 1738, sa tâche principale était celle de veiller sur la pureté de la langue à travers la rédaction de son dictionnaire. En 1783 tout change. Tout d'abord, la parution de cette quatrième édition suscite des critiques : on accuse la *Crusca* de vouloir s'arroger le droit de légiférer en matière de langue et de canoniser des locutions archaïques au lieu de s'occuper de la langue vivante. De plus, les activités des trois académies de Florence, la *Crusca*, la *Fiorentina* e *degli Apatisti* n'étant pas satisfaisantes, le Grand-duc Pietro Leopoldo décida de fondre les trois en une seule, nommée *Accademia Fiorentina*. Dès lors, le patrimoine de la bibliothèque ainsi que celui des archives passa à la *Biblioteca Magliabechiana*. C'est seulement en 1811 que la *Crusca* sera recréée, avec les buts suivants : la révision du *Vocabolario*, la conservation de la pureté de la langue, l'examen des ouvrages présentés au concours littéraire créé en 1809 /10. Comme la cinquième édition, qui devait paraître en 1813, ne comportait pas de changements importants par rapport à la quatrième édition, un écrivain,

---

<sup>97</sup> l'histoire de la Crusca se base sur son site internet: [www.accademiadellacrusca.it](http://www.accademiadellacrusca.it).

Vincenzo Monti, la critiqua vivement. On s'apprêta donc à prendre en considération également des termes du domaine des arts et des sciences, de changer les mots erronés, et de ne plus se baser sur des mots exclusivement florentins. Ceci prit du temps et on termina de rédiger la lettre A en 1854 seulement. Par la suite, le dictionnaire fut d'abord publié en fascicules, en 1863 on publia le premier volume, et les autres dans les années suivantes jusqu'en 1923 où l'impression du *Vocabolario* fut interrompue à la lettre O.

A partir de 1937 l'orientation de l'*Accademia* changea complètement : le *Vocabolario* ne fut plus repris mais il s'agissait maintenant de promouvoir l'étude et l'édition critique des textes classiques de la littérature italienne des origines jusqu'au XIXe siècle. En 1963 on relança les travaux pour un nouveau dictionnaire. Mais pour des raisons financières le projet n'aboutit pas; on décida de concentrer les ressources dans un ouvrage destiné à l'italien médiéval, alors en cours de rédaction sous le nom de *Tesoro della lingua italiana delle origini (TLIO)*. Depuis 1987, les activités de l'*Accademia* se déroulent dans trois centres de recherches de langue italienne, un de philologie, un d'études de lexicographie et un de grammaire ; elle publie différentes revues et depuis 2001 elle s'occupe de l'italien contemporain dans son *Centro di Consulenza sulla Lingua Italiana Contemporanea*. De plus, elle collabore avec l'*Accademia delle scienze* de Moscou et avec l'académie italienne de la *Columbia University* de New York.

## 6.7. Conclusions

Contrairement à ce qu'on pouvait penser, l'orthographe italienne a donc subi elle aussi différentes tentatives de réformes ; mais comme la langue orale ne s'est pas autant éloignée de ses racines latines que la langue française ou l'allemande, l'orthographe n'a pas dû être changée considérablement. Les classiques du XIV<sup>e</sup> siècle peuvent donc être lus encore aujourd'hui (bien qu'avec un certain effort) dans la graphie originale. Grâce au fait que la littérature italienne a connu les « trois couronnes » Boccace, Dante et Pétrarque qui, à travers leurs textes, ont créé le modèle de la langue italienne et que les changements d'orthographe apportés à ces textes profitaient de leur prestige, les propositions de réforme ont probablement été accueillies plus facilement par le public que les propositions faites en France ou en Allemagne. En outre, la langue écrite n'avait pas le même poids en Italie qu'ailleurs : tout d'abord parce que le taux d'analphabètes est resté longtemps plus élevé que

dans les autres pays<sup>98</sup>, deuxièmement parce que l'unification politique de l'Italie s'est faite seulement au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et troisièmement parce que la langue parlée dans les différentes régions de l'Italie était, jusqu'à la scolarisation obligatoire en 1877, le dialecte. De plus, la fonction de l'*Accademia della Crusca* s'est différenciée au fil du temps de celle de l'Académie française. Si au début de son activité elle avait également pour but de sauvegarder la pureté de la langue, y compris l'orthographe, au cours de son histoire cette activité a perdu, comme on vient de le montrer, de l'importance.

Une autre différence remarquable entre les tentatives de réforme en Italie et celles en France et en Allemagne réside dans le fait qu'en Italie il n'y a pas eu de commission officielle ou privée qui s'est occupée de réformer l'orthographe. Ces tentatives ont toujours été menées par des individus isolés<sup>99</sup>. C'est peut-être une autre raison pour laquelle ces propositions ont suscité moins d'intérêt dans le grand public que dans les autres pays, où les projets de réforme étaient plus officialisés.

Dans la conclusion de son article<sup>100</sup>, Nicoletta Maraschio estime que tous les éléments d'une éventuelle réforme de l'orthographe italienne ont déjà été traités au XVI<sup>e</sup> siècle et que le manque de succès rencontré par les différentes tentatives de réforme prouve que l'imperfection relative de l'orthographe italienne a eu, d'un point de vue historique, sa raison d'être. Selon elle, seule la distance entre la langue écrite et la langue parlée a permis aux locuteurs extérieurs à la Toscane de prononcer les mêmes graphies très différemment sous l'influence du dialecte régional; en même temps tous ceux qui écrivent ont pu se servir d'un système orthographique stable, au-delà des variations linguistiques qui se sont vérifiées au fil du temps, dans l'espace et dans la société.

## 7. Conclusion

A première vue, on remarque que l'histoire des réformes de l'orthographe allemande et française ont plusieurs traits en commun : dans les deux pays, il y a eu un nombre considérable de tentatives de réforme qui visaient les mêmes principes : rendre la graphie plus proche de la langue parlée en réduisant les graphies étymologiques, en simplifiant les digrammes grecs et en proposant la soudure des

---

<sup>98</sup> En 1861, 78% d'analphabètes; en France dans la même période : 47%, en Allemagne : 20%.

<sup>99</sup> C'est du moins ce qu'on peut déduire des articles consultés; selon A. Cornagliotti, l'histoire complète de l'orthographe italienne n'a pas encore été écrite (p.390).

<sup>100</sup> Maraschio, in Seriani I 1993/4 p. 227.

mots composés. En revanche, deux thèmes différents ont occupé plusieurs générations de réformateurs dans les deux pays : pour la langue allemande il s'agit de la question des majuscules/minuscules au début des noms communs, pour la langue française c'est celle des accents. Les seuls thèmes qui n'ont plus été remis en question par les francophones depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle sont l'emploi de l'y grec et l'écriture en *ai* pour les imparfaits. Pour les germanophones, la simplification du digramme *th* dans des mots comme *Thür*, *Heimath*, *Athem*, ne cause plus non plus de discussions. Dans les deux langues, aucune des tentatives de réforme qu'on a présentées n'a apporté de solution définitive, ni n'a créé une orthographe réglée une fois pour toutes et appliquée par tout le monde. En revanche, l'histoire de l'orthographe italienne semble avoir abouti à une telle solution, bien qu'en Italie il y ait eu également quelques tentatives de réforme orthographique visant les mêmes principes que les tentatives française et allemande. Mais le fait que l'*Accademia della Crusca* s'occupe des changements dans la langue contemporaine montre qu'une orthographe fixée une fois pour toutes ne pourra probablement jamais être atteinte : les langues sont des systèmes vivants qui évoluent et qui reflètent les valeurs, les attitudes, la façon de communiquer d'une société. L'orthographe, en tant que reflet de la langue, est donc soumise elle aussi à des changements. La question, qui est restée ouverte, est de savoir comment traiter ces changements.

On a vu qu'avant le XVI<sup>e</sup> siècle l'orthographe des langues examinées n'était pas réglée. C'est avec la diffusion de l'imprimerie qu'une réglementation devenait nécessaire. Avec la fondation des Académies en Italie et en France le pouvoir d'établir l'orthographe passa à une élite de savants qui dépendaient du roi ou de l'Etat. A ce « monopole » du savoir s'opposèrent soit les écrivains, qui défendaient la beauté de la langue, soit les « phonéticiens ». Par différents systèmes, ils essayèrent d'un côté de changer l'orthographe selon des critères de beauté, et de l'autre côté de modifier, simplifier, moderniser l'orthographe, afin de la rendre plus proche des sons de la langue. Mais le pouvoir de décider de l'orthographe restait et reste toujours la prérogative des institutions établies. Ce sont elles qui au cours des siècles ont quand même accepté les différents changements de l'orthographe. Pour la langue française, B. Cerquiglini résume ce processus comme suit :

Dès 1740, pour la troisième édition de son dictionnaire, la Compagnie tempéra le caractère trop conservateur de son orthographe traditionnelle : elle réduisit des consonnes doubles, régla l'emploi de l'y et introduisit l'accent circonflexe, à la place notamment de l's préconsonantique. En 1835 (sixième édition), elle décida qu'on écrirait par *ai* les imparfaits et conditionnels, jusqu'alors notés *oi* (il chantoit -> il chantait), ce qui n'était pas une mince affaire, et eut des effets bien visibles. Le mouvement régulier de correction se ralentit quelque

peu au début du XX<sup>e</sup> siècle pour reprendre naguère : les modifications proposées en décembre 1990 sont actuellement intégrées à la neuvième édition, en cours de préparation, et d'ores et déjà diffusées par une Académie dont les dictionnaires usuels suivent les décisions : que l'on consulte ces derniers, afin de savoir quelle graphie est recommandée pour le mot événement ou évènement...<sup>101</sup>.

Que dire alors de toutes les tentatives extérieures à l'Académie française d'apporter des changements à l'orthographe du français ? Laissons de nouveau la parole à B. Cerquiglini :

...faut-il en conclure que les innovateurs militants connurent, pour leur part, un perpétuel insuccès ? L'idée est commune, et partout reçue : elle donne une allure de revers aux aménagements concertés de décembre 1990, et fait que l'histoire de l'orthographe porte à jamais le deuil de l'échec meigretien. Il est vrai, le phonocentrisme cohérent, tel que défini en 1542, et qui anime tous les projets de réformes depuis lors, ne fut jamais appliqué. [...] Pour autant, nous ne dirons pas que le phonocentrisme intégral, qui fonde en droit l'idée de réforme, a échoué.<sup>102</sup>

Il fait également l'éloge de Paul Passy et de sa participation à la fondation de l'Association Phonétique Internationale qui a créé l'A.P.I., l'Alphabet phonétique international,

un système admirable, universel, respectueux du principe « un son, une lettre », doté de caractères propres et pourvu d'abondants signes diacritiques. [...] le phonocentrisme a réussi. Passy [...] a su « peindre au vif » toutes les langues du monde, et les faire entendre. Il n'a, il est vrai, pas su les faire lire ; son alphabet est inutilisable<sup>103</sup>.

En suivant l'idée de B. Cerquiglini on pourra donc retenir que les différentes tentatives de réforme de l'orthographe française n'ont pas été vaines, premièrement parce que l'orthographe française a effectivement évolué et deuxièmement parce qu'elles ont démontré les limites des réformes possibles. L'A.P.I. reste un outil très efficace pour rendre les sons des différentes langues, mais c'est un outil qui sert aux professionnels des langues et non pas à tout le monde. La lisibilité étant un critère dominant pour une langue, les changements qu'on y apporte ne doivent pas heurter cette faculté. Les principes des rectifications de 1990 suivent en général cette ligne de conduite ; c'est uniquement l'abolition de l'accent circonflexe sur *i* et *u* qui rend, pour certains lectrices et lecteurs, un mot moins facile à lire à cause de ce changement iconographique. Pourquoi donc insister sur cette rectification et risquer ainsi de ne pas faire passer la grande majorité des propositions faites ?

Un autre élément important, qu'on a déjà mentionné plus haut et qu'il faut prendre en considération, est l'évolution des langues face aux médias et surtout face aux messages électroniques. L'orthographe des messages change considérablement

---

<sup>101</sup> B. Cerquiglini, 2004, p. 166.

<sup>102</sup> idem, p. 167.

<sup>103</sup> idem, p. 168/9.

dans les trois langues prises en considération : en français et en italien on note l'apparition du *k*, en allemand il y a une tendance à ne plus utiliser les majuscules, pour ne mentionner que ces deux phénomènes. De plus, à cause de l'espace limité des messages, des abréviations et des sigles sont souvent adoptés ou bien on écrit les mots de façon liée. Pour la génération des élèves actuels et pour les futures générations ces phénomènes vont certainement influencer la capacité d'utiliser correctement l'orthographe officielle. Si cette dernière présente aussi un état d'instabilité, comme c'est actuellement le cas pour l'allemand, le chaos orthographique est programmé. Dans un article du *Spiegel* du 2 octobre 2006, intitulé *Rettet dem Deutsch ! Die Verlotterung der Sprache*, le président du parlement allemand (Bundestag), Norbert Lammert, considère les expériences faites avec la dernière réforme de l'orthographe allemande comme « apocalyptiques ».<sup>104</sup> Selon lui, la politique, par manque de compétence, n'aurait pas dû s'occuper de la réforme de l'orthographe allemande. Peut-on donc en déduire que ce sont les spécialistes de la langue qui sont appelés à s'en occuper ? Quant à l'Italie, on peut affirmer que ce pays a confié, au moins dans les dernières années, la question de l'orthographe aux linguistes. Ce sont eux qui répondent aux questions posées à l'*Accademia della Crusca*<sup>105</sup>, eux aussi qui proposent des solutions en cas de doutes orthographiques dans les revues et journaux.

Les réformes de l'orthographe allemande ont montré que ni l'intervention de la politique ni celle de la jurisprudence n'ont aidé à trouver une solution acceptable pour tous les germanophones. En revanche, les Italiens se sont accommodés de l'orthographe qu'ils ont depuis Manzoni, et les quelques retouches qui ont été apportées depuis n'ont pas suscité de grandes controverses. Que pourrait-on déduire de ces deux exemples pour le cas du français ?

En ce qui concerne l'avenir des rectifications de l'orthographe française, il serait utile de coordonner les prochains pas avec les groupes de travail des pays francophones qui s'occupent de l'orthographe. Le groupe de travail qui a préparé les rectifications

---

<sup>104</sup> „Die apokalyptischen Erfahrungen, die wir mit der Rechtschreibereform gemacht haben, sind für mich der schlagende Beleg dafür, dass die Politik gelegentlich Probleme beseitigen muss, die gar nicht entstanden wären, wenn man nicht den unnötigen Ehrgeiz entwickelte, sich an Stellen für zuständig zu erklären, wo es die nötige Kompetenz gar nicht gibt.“ *Spiegel* 40/2006, p. 191.

<sup>105</sup> „...una redazione, composta da linguisti, compie un primo lavoro di esame dei quesiti che arrivano, classificandoli per argomenti e formulando risposte...“, in: *accademiadellacrusca.it*.

de 1990 comportait un Québécois et un Belge, mais aucun Suisse. D'abord on devrait donc informer les groupes de travail à l'étranger du sondage fait en Suisse et des résultats obtenus, en ne cachant pas que les chiffres ne sont pas représentatifs. On pourrait leur proposer d'entreprendre des sondages similaires (mais plus représentatifs) dans leurs pays pour voir s'ils obtiennent des résultats semblables. Après une comparaison des résultats on devrait diffuser à nouveau les rectifications de 1990 – mais en reproposant seulement les rectifications qui trouvent une majorité favorable - auprès des enseignants, des administrations, des journalistes, des imprimeurs, des éditeurs de dictionnaires d'usage, de correcteurs orthographiques et de logiciels etc. dans les différents pays francophones. Par ce procédé concerté, plus démocratique, le débat sur l'orthographe pourrait être dépassionné et la chance que l'orthographe française se simplifie vraiment serait plus grande. Une fois que les rectifications seraient actualisées et présentes dans la pratique quotidienne de l'écriture des francophones et des apprenants de la langue française, on devrait s'engager à surveiller l'usage et on pourrait – si besoin est – informer l'Académie française des changements « que l'usage aura retenus ».

## 8. Bibliographie

- Arrivé, Michel, *Réformer l'orthographe ?*, puf, Paris, 1993
- Beaulieux, Charles, *Histoire de la formation de l'orthographe française*, Champion, Paris, 1927
- Catach, Nina, *Les délires de l'orthographe*, Paris, 1989
- Catach, Nina, *Histoire de l'orthographe française*, Champion, Paris, 2001
- Cerquiglioni, Bernard, *La genèse de l'orthographe française – (XII<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles)*, Champion, Paris, 2004
- Chaurand, Jacques, *Nouvelle histoire de la langue française*, Seuil, Paris, 1999
- Goosse, André, *La « nouvelle orthographe »*, Duculot, Paris, 1991
- Cornagliotti, Anna, "Lingua e scrittura", in *Lexikon der Romanischen Linguistik (LRL)*, tome IV, Holtus, Metzelin, Schmitt ed., Niemeyer, Tübingen, 1988, 379-392
- Keller, Monika, *Ein Jahrhundert Reformen der französischen Orthographie – Geschichte eines Scheiterns (1886-1991)*, Stauffenburg, Tübingen, 1991
- Kommission für Rechtschreibfragen d. Inst. Für Dt. Sprache, Mannheim, *Zur Neuregelung der deutschen Rechtschreibung*, Schwann, Düsseldorf, 1989
- Lecomte, Jacques/Cibois, Philippe, *Que vive l'orthographe*, Paris, 1989
- Looser, Roman, *Gescheiterte Rechtschreibreformen in der Schweiz*, Peter Lang, Frankfurt am Main, 1995
- Maraschio, Nicoletta, "Grafia e ortografia: evoluzione e codificazione", in *Storia della lingua*, tome I, Serianni, L. & Trifone, P., Einaudi, Torino, 1993/94, 140-227
- Strunk, Hiltraud, *Stuttgarter und Wiesbadener Empfehlungen*, Peter Lang, Frankfurt am Main, 1992
- [www.accademiadellacrusca.it/storia\\_accademia.shtml](http://www.accademiadellacrusca.it/storia_accademia.shtml)
- [www.berlinerliteraturkritik.de/index.cfm?id=4272](http://www.berlinerliteraturkritik.de/index.cfm?id=4272)
- [www.lehrer-online.de/dyn/9.asp?url=477306.htm](http://www.lehrer-online.de/dyn/9.asp?url=477306.htm)
- [www.mediaculture-online.de/Details.305+M5ff1a8bc74a.0.html](http://www.mediaculture-online.de/Details.305+M5ff1a8bc74a.0.html)
- [www.schriftdeutsch.de/orth-akt.htm](http://www.schriftdeutsch.de/orth-akt.htm)
- [http://de.wikipedia.org/wiki/Reform\\_der\\_deutschen\\_Rechtschreibung\\_von\\_1996:\\_Kritik\\_und\\_Apologetik](http://de.wikipedia.org/wiki/Reform_der_deutschen_Rechtschreibung_von_1996:_Kritik_und_Apologetik)

Délégation à la langue française  
CIIP SR + TI

Neuchâtel, aout 2005

*Aux enseignant-e-s des écoles de Suisse romande et aux professeurs de français en Suisse alémanique*

Madame, Monsieur,

En 1996, la CIIP a mandaté sa Délégation à la langue française pour rédiger une brochure présentant, expliquant et commentant les propositions de rectifications orthographiques faites en 1990 par le Conseil supérieur de la langue française, à l'époque présidé par le Premier Ministre Michel Rocard.

Presque dix années se sont écoulées depuis la première édition de cette brochure, qui a été jusqu'ici régulièrement réimprimée. La CIIP désire maintenant évaluer l'éventuel impact de cette information dans les différents niveaux du système scolaire, ainsi que l'usage des nouvelles graphies dans les pratiques des enseignant-e-s et des élèves.

A cet effet, elle a demandé à sa Délégation de réaliser une enquête permettant de répondre aux questions que les Conseillers et les Conseillères d'Etats, en charge de l'éducation se posent à propos des effets réels de la brochure sur l'enseignement de l'orthographe dans les écoles romandes. Un bilan des rectifications de 1990 a déjà été tiré en Belgique et au Québec, il devrait l'être en France, et nous aurons ainsi des données concernant l'ensemble des pays francophones du nord. Ces données permettront aux organismes linguistiques de formuler des recommandations à leur organisme de tutelle afin d'améliorer la politique linguistique en matière d'orthographe dans nos différents pays.

C'est en regard de ces objectifs qu'a été conçu le questionnaire que vous pouvez remplir en ligne à l'adresse <http://www.ciip.ch/dlfortho>.

Une version imprimable est également téléchargeable à cette adresse.

Nous espérons pouvoir compter sur votre précieuse collaboration pour mener à bien notre entreprise.

En vous remerciant d'avance chaleureusement pour le temps que vous voudrez bien consacrer à notre questionnaire, et en restant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, nos salutations cordiales.

CIIP  
Délégation à la langue française



- 10) Une réforme de l'orthographe doit être décidée conjointement par tous les pays francophones.
- 11) Une simplification de l'accord du participe passé est aujourd'hui nécessaire.

Cochez ce qui convient

- Pas du tout d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord
- Je n'ai pas d'avis

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

### C. Information sur les propositions de rectification de 1990

Cochez ce qui convient Oui Non

- 1) Le Conseil supérieur de la langue française (France) a proposé, en 1990, des rectifications orthographiques. Etes-vous au courant de ces propositions ?
- 2) Avez-vous reçu la brochure publiée en 1997 par la Délégation à la Langue française de la CIIP, intitulée « Les rectifications de l'orthographe du français » ?    Je ne me souviens pas
- Si oui, l'avez-vous déjà consultée pour vérifier l'orthographe d'un mot ?
- 3) Si vous n'avez pas cette brochure, avez-vous eu accès à d'autres sources d'information?
- Lesquelles? .....
- .....

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

## D. Les principes

Voici la liste des principales propositions de 1990. Veuillez indiquer à *titre personnel* si vous êtes favorable à leur application.

Cochez ce qui convient

- |  | Pas du tout d'accord     | Plutôt pas d'accord      | Plutôt d'accord          | Tout à fait d'accord     | Je n'ai pas d'avis       |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1) Généralisation de la règle « è devant une syllabe muette ; é devant syllabe sonore » : on peut écrire <b>évènement</b> comme <b>avènement</b> , <b>cèdera</b> comme <b>lèvera</b> , etc.<br>Exceptions :<br>a) les préfixes <b>dé-</b> et <b>pré-</b> ( <b>dégeler</b> , <b>prévenir</b> , etc.)<br>b) les é initiaux ( <b>échelon</b> , <b>édredon</b> , <b>élever</b> , etc.)<br>c) <b>médecin</b> et <b>médecine</b> . | <input type="checkbox"/> |
| 2) Les verbes en <b>-eler</b> ou <b>-eter</b> se conjuguent comme <b>peler</b> ou <b>acheter</b> . Les dérivés en <b>-ment</b> suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle <b>appeler</b> , <b>jeter</b> et leurs composés.<br>Ex. : <i>j'amoncèle</i> , <i>amoncèlement</i> , <i>tu epoussèteras</i>  | <input type="checkbox"/> |
| 3) Les numéraux composés peuvent toujours être unis par des traits d'union:<br>Ex. : <i>vingt-et-un</i> , <i>deux-mille-trois-cent-quatre</i> , <i>deux-cents</i>  | <input type="checkbox"/> |
| 4) Le participe passé de <i>laisser</i> suivi d'un infinitif reste invariable: <b>les enfants que tu as laissé partir</b> .  | <input type="checkbox"/> |
| 5) Les trémas se mettent sur la voyelle qui se prononce: <b>aigüe</b> , <b>gageüre</b> , <b>contigüite</b> , etc.  | <input type="checkbox"/> |
| 6) On ne met plus d'accent circonflexe sur <b>i</b> et <b>u</b> . On le maintient néanmoins dans les terminaisons verbales du passé simple, du subjonctif, et en cas d'ambigüité.<br>Ex. : <i>cout</i> , <i>entraîner</i> , <i>nous entraînons</i> ; <i>paraître</i> , <i>il paraît</i> , <i>du/dû</i>   | <input type="checkbox"/> |
| 7) Dans les noms composés du type <b>pèse-lettre</b> (verbe + nom) ou <b>sans-abri</b> (préposition + nom), le second élément prend la marque du pluriel lorsque le mot est au pluriel.<br>Ex. : <i>un compte-goutte</i> , <i>des compte-gouttes</i> ; <i>un après-midi</i> , <i>des après-midis</i> ; <i>un sèche-cheveu</i> , <i>des sèche-cheveux</i>   | <input type="checkbox"/> |
| 8) La soudure s'impose dans un certain nombre de mots, en particulier dans les mots composés de <b>contr(e)-</b> et <b>entr(e)-</b> , dans les onomatopées, dans les mots d'origine étrangère, et dans les mots composés avec des éléments « savants ».<br>Ex. : <i>contrappel</i> , <i>entretemps</i> , <i>tictac</i> , <i>teeshirt</i> , <i>agroalimentaire</i> , <i>portemonnaie</i> .                                    | <input type="checkbox"/> |
| 9) Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français.<br>Ex. : <i>des matchs</i> , <i>des miss</i> , <i>un révolver</i>  | <input type="checkbox"/> |



**F. Applications des propositions de rectification dans vos classes** (cochez ce qui convient)

1) Avez-vous reçu des directives concernant l'enseignement des graphies rectifiées?

oui

non

Si oui, lesquelles?

.....  
.....  
.....

2) Appliquez-vous tout ou partie des rectifications orthographiques de 1990 dans vos polycopiés et lorsque vous écrivez au tableau?

oui

non

Si oui, lesquelles? .....

3) Enseignez-vous tout ou partie des nouvelles graphies ?

oui

non

Si oui, lesquelles? .....

4) Renoncez-vous à enseigner certaines règles ou à faire certains exercices, parce que les rectifications les rendent caducs? (par ex. les règles concernant le trait d'union dans les nombres ou les exercices sur les i et les u circonflexes).

oui

non

Si oui, lesquelles? .....

5) Comment réagissez-vous face à des mots orthographiés selon les rectifications de 1990 dans les copies d'élèves ?

Je les compte juste et ne dis rien.

Je les compte juste mais j'attire l'attention dessus.

Je les compte faux.

Je ne suis pas certain-e de les distinguer.

Commentaires :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Si vous êtes d'accord pour que nous vous contactions en vue d'un entretien plus personnalisé, veuillez svp nous laisser votre nom ainsi que votre numéro de téléphone ci-dessous.

.....

Avec nos remerciements les plus sincères.

## Evaluation du questionnaire 1

B1) Il faudrait que l'orthographe du français corresponde davantage à la prononciation

	<u>Suisse romande</u>	<u>Suisse alémanique</u>
1 Pas du tout d'accord	97	2
2 Plutôt pas d'accord	106	1
3 Plutôt d'accord	142	5
4 Tout à fait d'accord	73	2
5 Je n'ai pas d'avis	28	0
NR Pas de réponse	4	0

B2) Il est souhaitable que l'orthographe d'une langue soit régulièrement adaptée.

1 Pas du tout d'accord	75	2
2 Plutôt pas d'accord	120	1
3 Plutôt d'accord	165	6
4 Tout à fait d'accord	74	1
5 Je n'ai pas d'avis	11	0
NR Pas de réponse	5	0

B3) Les mots écrits *ile* (plutôt que *île*), *flute* (plutôt que *flûte*) gênent les usagers.

1 Pas du tout d'accord	92	2
2 Plutôt pas d'accord	77	2
3 Plutôt d'accord	115	3
4 Tout à fait d'accord	153	3
5 Je n'ai pas d'avis	12	0
NR Pas de réponse	1	0

B4) Modifier l'orthographe, c'est porter atteinte à la langue.

1 Pas du tout d'accord	96	3
2 Plutôt pas d'accord	135	3
3 Plutôt d'accord	130	2
4 Tout à fait d'accord	75	2
5 Je n'ai pas d'avis	10	0
NR Pas de réponse	4	0

B5) Les exceptions font le charme de la langue française.

1 Pas du tout d'accord	102	3
2 Plutôt pas d'accord	139	4
3 Plutôt d'accord	121	3
4 Tout à fait d'accord	64	0
5 Je n'ai pas d'avis	22	0
NR Pas de réponse	2	0

B6) L'orthographe de français doit être simplifiée.

1 Pas du tout d'accord	47	0
2 Plutôt pas d'accord	82	2
3 Plutôt d'accord	183	5
4 Tout à fait d'accord	122	3
5 Je n'ai pas d'avis	8	0
NR Pas de réponse	8	0

B7) Les réformes de l'orthographe heurtent la sensibilité des usagers.

1 Pas du tout d'accord	24	2
2 Plutôt pas d'accord	66	2
3 Plutôt d'accord	221	4
4 Tout à fait d'accord	87	2
5 Je n'ai pas d'avis	49	0
NR Pas de réponse	3	0

B8) Une plus grande tolérance vis-à-vis des erreurs orthographiques est souhaitable.

1 Pas du tout d'accord	138	2
2 Plutôt pas d'accord	135	1
3 Plutôt d'accord	116	2
4 Tout à fait d'accord	51	5
5 Je n'ai pas d'avis	6	0
NR Pas de réponse	4	0

B9) Les rectifications orthographiques de 1990 devraient être imposées et non recommandées.

1 Pas du tout d'accord	116	3
2 Plutôt pas d'accord	123	3
3 Plutôt d'accord	78	2
4 Tout à fait d'accord	90	1
5 Je n'ai pas d'avis	41	1
NR Pas de réponse	2	0

B10) Une réforme de l'orthographe doit être décidée conjointement par tous les pays francophones.

1 Pas du tout d'accord	15	0
2 Plutôt pas d'accord	9	0
3 Plutôt d'accord	112	3
4 Tout à fait d'accord	295	7
5 Je n'ai pas d'avis	18	0
NR Pas de réponse	1	0

B11) Une simplification de l'accord du participe passé est aujourd'hui nécessaire.

1 Pas du tout d'accord	61	1
2 Plutôt pas d'accord	65	2

3 Plutôt d'accord	140	2
4 Tout à fait d'accord	163	5
5 Je n'ai pas d'avis	21	0
NR Pas de réponse	0	0

### C. Informations sur les propositions de rectification de 1990

C1) Le Conseil supérieur de la langue française (France) a proposé, en 1990, des rectifications orthographiques. Etes-vous au courant de ces propositions ?

1 Oui	376	7
0 Non	70	3
NR Pas de réponse	4	0

C2) Avez-vous reçu la brochure publiée en 1997 par la Délégation à la langue française de la CIIP, intitulée « Les rectifications de l'orthographe du français » ?

1 Oui	308	5
0 Non	94	4
5 Je ne me souviens pas	38	1
NR Pas de réponse	10	0

Si oui, l'avez-vous déjà consultée pour vérifier l'orthographe d'un mot ?

1 Oui	238	4
0 Non	115	2
5 Je ne sais pas	13	0
NR Pas de réponse	84	4

C3) Si vous n'avez pas cette brochure, avez-vous eu accès à d'autres sources d'information ?

1 Oui	68	3
0 Non	155	5
NR Pas de réponse	227	2

Lesquelles ?

1 entourage	15	1
2 médias	18	1
3 internet	16	0
4 dictionnaires	11	0
5 fascicule de l'APARO, millepatte sur un nénufar, etc.	4	0
6 formation /HEP / école normale	14	0
NR Pas de réponse	372	8

### D. Les principes

Voici la liste des principales propositions de 1990. Veuillez indiquer à *titre personnel* si vous êtes favorables à leur application.

- 1) Généralisation de la règle « è devant une syllabe muette ;é devant syllabe sonore » : on peut écrire **évènement** comme **avènement**, **cèdera** comme **lèvera**, etc.

Exceptions :

- a) les préfixes **dé-** et **pré-** (**dégeler**, **prévenir**, etc.)  
 b) les **é** initiaux (**échelon**, **édredon**, **élever**, etc.)  
 c) **médecin**, **médecine**

	SR	SA
1 Pas du tout d'accord	41	0
2 Plutôt pas d'accord	53	0
3 Plutôt d'accord	155	5
4 Tout à fait d'accord	173	5
5 Je ne sais pas	23	0
NR Pas de réponse	5	0

- 2) Les verbes en **-eler** ou **-eter** se conjuguent comme **pe** ou **ache**.  
 Les dérivés en **-ment** suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle **appeler**, **jeter** et leurs composés.

Ex. : *j'amoncèle*, *amoncèlement*, *tu époussèteras*

1 Pas du tout d'accord	39	0
2 Plutôt pas d'accord	49	0
3 Plutôt d'accord	165	5
4 Tout à fait d'accord	161	4
5 Je ne sais pas	29	0
NR Pas de réponse	7	1

- 3) Les numéraux composés peuvent toujours être unis par des traits d'union :  
 Ex. : *vingt-et-un*, *deux-mille-trois-cent-quatre*, *deux-cents*

1 Pas du tout d'accord	43	0
2 Plutôt pas d'accord	32	1
3 Plutôt d'accord	143	3
4 Tout à fait d'accord	225	6
5 Je ne sais pas	5	0
NR Pas de réponse	2	0

- 4) Le participe passé de *laisser* suivi d'infinitif reste invariable : **les enfants que tu as laissé partir**.

1 Pas du tout d'accord	49	0
2 Plutôt pas d'accord	44	1
3 Plutôt d'accord	123	2
4 Tout à fait d'accord	210	7
5 Je ne sais pas	18	0
NR Pas de réponse	6	0

- 5) Les trémas se mettent sur la voyelle qui se prononce : **aigüe**, **gageüre**, **contigüité**, etc.

1 Pas du tout d'accord	118	0
------------------------	-----	---

2 Plutôt pas d'accord	77	2
3 Plutôt d'accord	85	1
4 Tout à fait d'accord	127	6
5 Je ne sais pas	35	1
NR Pas de réponse	8	0

- 6) On ne met plus d'accent circonflexe sur **i** et **u**. On le maintient néanmoins dans les terminaisons verbales du passé simple, du subjonctif, et en cas d'ambiguïté.  
Ex. : *cout* ; *entraîner, nous entraînons* ; *paraître, il paraît, du/dû*

1 Pas du tout d'accord	117	2
2 Plutôt pas d'accord	116	3
3 Plutôt d'accord	87	2
4 Tout à fait d'accord	117	3
5 Je ne sais pas	10	0
NR Pas de réponse	3	0

- 7) Dans les noms composés du type **pèse-lettre** (verbe + nom) ou **sans-abri** (préposition + nom), le second élément prend la marque du pluriel lorsque le mot est au pluriel.  
Ex. : *un compte-goutte, des compte-gouttes* ; *un après-midi, des après-midis* ; *un sèche-cheveu, des sèche-cheveux*

1 Pas du tout d'accord	48	0
2 Plutôt pas d'accord	48	0
3 Plutôt d'accord	127	4
4 Tout à fait d'accord	214	6
5 Je ne sais pas	10	0
NR Pas de réponse	3	0

- 8) La soudure s'impose dans un certain nombre de mots, en particulier dans les mots composés de **contr(e)-** et **entr(e)-**, dans les onomatopées, dans les mots d'origine étrangère, et dans les mots composés avec des éléments « savants ».  
Ex. : *contrappel, entretemps, tictac, teeshirt, agroalimentaire, portemonnaie*.

1 Pas du tout d'accord	53	0
2 Plutôt pas d'accord	100	0
3 Plutôt d'accord	122	6
4 Tout à fait d'accord	139	4
5 Je ne sais pas	31	0
NR Pas de réponse	5	0

- 9) Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français.  
Ex. ; *des matchs, des miss, un révolver*

1 Pas du tout d'accord	25	1
2 Plutôt pas d'accord	43	0
3 Plutôt d'accord	142	4
4 Tout à fait d'accord	227	5

5 Je ne sais pas	12	0
NR Pas de réponse	1	0

### E. L'accord du participe passé

Dans le cas d'une réforme de l'accord du participe passé, seriez-vous disposé-e à abandonner les règles actuellement enseignées au profit des suivantes ?

#### **Le participe passé d'un verbe non pronominal suivi d'un infinitif avec ou sans préposition est toujours invariable.**

*Les tables que j'ai fait faire*  
*Les oiseaux que j'ai entendu chanter*  
*Les choses que j'a appris à faire*  
 Etc.

1 Pas du tout d'accord	46	1
2 Plutôt pas d'accord	70	1
3 Plutôt d'accord	123	3
4 Tout à fait d'accord	197	5
5 Je ne sais pas	13	0
NR Pas de réponse	1	0

#### **Employé avec l'auxiliaire avoir, le participe passé est toujours invariable**

*La robe que j'ai mis*  
*Les lettres qu'il m'a envoyé*  
*La porte qu'il a repeint*  
 Etc.

1 Pas du tout d'accord	168	4
2 Plutôt pas d'accord	117	0
3 Plutôt d'accord	54	3
4 Tout à fait d'accord	105	3
5 Je ne sais pas	6	0
NR Pas de réponse	0	0

#### **Le participe passé des verbes pronominaux s'accorde avec le sujet**

*Ils se sont arrogés un droit d'impunité*  
*Pierre et Marie se sont figurés qu'ils ne tomberaient pas dans le piège*  
*Elles se sont plues*  
*Les satellites se sont aujourd'hui appropriés le ciel*  
*Quatre rois se sont succédés*  
*Je me suis rendue compte que c'était bien le cas*  
*Nous nous sommes laissés dire qu'il y en avait encore*  
 Etc.

1 Pas du tout d'accord	57	2
2 Plutôt pas d'accord	53	0
3 Plutôt d'accord	125	2
4 Tout à fait d'accord	204	6

5 Je ne sais pas	11	0
NR Pas de réponse	0	0

**F. Applications des propositions de rectification dans vos classes** (cochez ce qui convient)

1) Avez-vous reçu des directives concernant l'enseignement des graphies rectifiées ?

Oui	126	1
Non	308	9
Pas de réponse	16	0

Si oui, des directives :

Favorables	76	1
Défavorables	2	0
Pas de réponse	332	9
Réponses pas classifiables	40	0

2) Appliquez-vous tout ou partie des rectifications orthographiques de 1990 dans vos photocopiés et lorsque vous écrivez au tableau ?

Oui	110	2
Non	327	8
Pas de réponse	13	0

Si oui, lesquelles ?

D.1) è devant syllabe muette, é devant sonore	3	0
D.2) verbes en –eler ou –eter	4	0
D.3) numéraux avec trait d'union	8	0
D.4) pp. de laisser invariable	3	0
D.5) tréma sur la voyelle qui se prononce	0	0
D.6) pas de circonflexe sur i et u	14	1
D.7) pluriel des mots composés	13	0
D.8) soudure des mots composés de contr...	12	0
D.9) pluriel et accentuation des mots empruntés	5	0

3) Enseignez-vous tout ou partie des nouvelles graphies ?

Oui	123	1
Non	309	9
Pas de réponse	18	0

Si oui, lesquelles ?

D.1) è devant syllabe muette, é devant sonore	5	0
D.2) verbes en –eler ou –eter	5	0
D.3) numéraux avec trait d'union	8	0
D.4) pp. de laisser invariable	1	0
D.5) tréma sur la voyelle qui se prononce	0	0
D.6) pas de circonflexe sur i et u	6	0
D.7) pluriel des mots composés	5	0
D.8) soudure des mots composés de contr...	9	0

D.9) pluriel et accentuation des mots empruntés	1	0
---	---	---

4) Renoncez-vous à enseigner certaines règles ou à faire certains exercices, parce que les rectifications les rendent caducs ? (par ex. les règles concernant le trait d'union dans les nombres ou les exercices sur les i et les u circonflexes).

Oui	118	3
Non	296	7
Pas de réponse	33	0

Si oui, lesquelles ?

D.1) è devant syllabe muette, é devant sonore	1	0
D.2) verbes en –eler ou –eter	7	0
D.3) numéraux avec trait d'union	16	0
D.4) pp. de laisser invariable	1	0
D.5) tréma sur la voyelle qui se prononce	0	0
D.6) pas de circonflexe sur i et u	6	1
D.7) pluriel des mots composés	16	0
D.8) soudure des mots composés de contr...	15	0
D.9) pluriel et accentuation des mots empruntés	1	0

5) Comment réagissez-vous face à des mots orthographiés selon les rectifications de 1990 dans les copies d'élèves ?

Je les compte juste et ne dis rien	90	4
Je les compte juste mais j'attire l'attention dessus	171	2
Je les compte faux	37	0
Je ne suis par certain-e de les distinguer	118	2
Pas de réponse	34	2

## Questionnaire

A. Dans votre enseignement de français langue étrangère, appliquez-vous les rectifications de l'orthographe de 1990 ?

oui 0 non 0 en partie 0

B. Le manuel que vous utilisez comporte-t-il les rectifications de 1990 ?

oui 0 non 0 en partie 0 je ne sais pas 0

C. Dans la correction des copies d'élèves, comment jugez-vous les graphies suivantes :

	<u>juste</u>	<u>¼ faute</u>	<u>½ faute</u>	<u>1 faute</u>
1) évènement, avènement	0	0	0	0
1b) événement, bateau, époque	0	0	0	0
2) j'amoncèle, l'amoncèlement	0	0	0	0
3) vingt-et-un, deux-mille-trois-cent-quatre	0	0	0	0
3b) trait-d'union	0	0	0	0
4) les enfants que tu as laissé partir	0	0	0	0
5) aigüe, gageüre, rongeüre	0	0	0	0
6) maitresse, aout, ile, bruler	0	0	0	0
7) des après-midis, des sèche-cheveux	0	0	0	0
8) audiovisuel, portemonnaie, tirebouchon	0	0	0	0
9) des pénaltys, des roestis, les médias	0	0	0	0
9b) des châteaux	0	0	0	0
10) Les oiseaux que j'ai entendu chanter	0	0	0	0
11) La robe que j'ai mis	0	0	0	0
12) Elles se sont plues	0	0	0	0
12b) Les pommes, je les ai mangés	0	0	0	0
13) Je me suis rendue compte que c'était bien le cas	0	0	0	0

(exemples de notre premier questionnaire et des principes des rectifications, sauf b)

D. De manière générale, évaluez-vous les fautes d'orthographe de la même façon dans une épreuve de grammaire ou dans un texte rédigé ?

oui 0 non 0

si non : comment évaluez-vous les fautes

**dans une épreuve de grammaire :**

a. signes diacritiques (accent, tréma...)	0	0	0
b. fautes de morphologie	0	0	0
c. fautes de syntaxe	0	0	0
d. fautes de lexique	0	0	0

**dans un texte rédigé (composition, etc.) :**

1. signes diacritiques (accent, tréma...)	0	0	0
2. fautes de morphologie	0	0	0
3. fautes de syntaxe	0	0	0
4. fautes de lexique	0	0	0
5. fautes de cohésion textuelle	0	0	0
6. fautes de style	0	0	0

Commentaire : \_\_\_\_\_

Merci infiniment pour votre collaboration !

## Evaluation du questionnaire 2

A. Dans votre enseignement de français langue étrangère, appliquez-vous les rectifications de l'orthographe de 1990 ?

oui 1 non 2 en partie 7 pas de réponse 4

B. Le manuel que vous utilisez comporte-t-il les rectifications de 1990 ?

oui 3 non 1 en partie 4 je ne sais pas 2  
pas de réponse 4

C. Dans la correction des copies d'élèves, comment jugez-vous les graphies suivantes :

	<u>juste</u>	<u>¼ faute</u>	<u>½ faute</u>	<u>1 faute</u>
1) évènement, avènement	11	1	2	0
1b) événement, bateau, époque	1	2	11	0
2) j'amoncèle, l'amoncèlement	9	0	3	2
3) vingt-et-un, deux-mille-trois-cent-quatre	10	0	4	0
3b) trait-d'union, fleur de lis	9	0	4	1
4) les enfants que tu as laissé partir	4	0	6	3*
5) aigüe, gageüre, rongeüre	7	0	7	0
6) maitresse, aout, ile, bruler	5	0	9	0
7) des après-midis, des sèche-cheveux	11	1	2	0
8) audiovisuel, portemonnaie, tirebouchon	8	3	3	0
9) des pénaltys, des roestis, les médias	14	0	0	0
9b) des châteaux	0	0	8	6
10) Les oiseaux que j'ai entendu chanter	8	1	1	4
11) La robe que j'ai mis	0	0	6	8
12) Elles se sont pluës	4	0	5	4*
12b) Les pommes, je les ai mangés	0	0	8	6
13) Je me suis rendue compte que c'était bien le cas	7	1	3	3

(exemples de notre premier questionnaire et des principes des rectifications, sauf b)

\*pas de réponse : 1

D. De manière générale, évaluez-vous les fautes d'orthographe de la même façon dans une épreuve de grammaire ou dans un texte rédigé ?

oui 8 non 5 réponse détaillée 1

si non : comment évaluez-vous les fautes

### **dans une épreuve de grammaire :**

a. signes diacritiques (accent, tréma...)	2	3	0
b. fautes de morphologie	0	4	1
c. fautes de syntaxe	0	1	4
d. fautes de lexique	0	1	4

### **dans un texte rédigé (composition, etc.) :**

1. signes diacritiques (accent, tréma...)	1	3	0*
2. fautes de morphologie	0	3	1*
3. fautes de syntaxe	0	2	2*
4. fautes de lexique	0	1	3*
5. fautes de cohésion textuelle	0	1	3*
6. fautes de style	0	1	3*

\* + une réponse globale